



CAHIER DES RÉSOLUTIONS

2018-2019

Légende:

ex.: réunion se tenant en juin 2019, la 2e de cette année-là, résolution portant sur les finances, la 4e résolution de l'année pour les finances, la 15e résolution en tout

Code:

Année	Mois de l'année	# de la réunion	Référence	# résolution de	# résolutions cette catégorie
19	6	2	F	4	15

Une résolution touchant plus d'une catégorie sera répertoriée dans la plus importante

ACT - Actualisation: toute résolution touchant les travaux de comités actualisation, que ce soit pour des trousse de formations ou pour des textes d'ateliers.

COM - Comités de travail: toute résolution touchant la formation d'un comité de travail, son mandat, etc. à l'exception du comité finances que l'on retrouve dans la section finance

C - Contrats: toute résolution ayant trait à une entente, contrat entre le R.O.E.Q. et d'autres organismes, institutions

COR - Congrès d'orientation: décisions prises lors du congrès d'orientation

D - Divers: les inclassables

F - Finances: toute résolution ayant un impact au plan financier

N - Nomination: toute résolution ayant trait à la nomination d'une personnes pour une responsabilité donnée

PER - Permanence: toute résolution ayant un impact sur la répartition de tâches contrat de travail, etc.

PR - Programme: toute résolution touchant le programme: son contenu, la manière de le donner, son développement, les formations, le matériel utilisé, le perfectionnement des animatrices-formatrices etc.

R- Représentations: toute résolution ayant trait à des représentations auprès des instances gouvernementales, d'autres organismes au Québec ou d'ailleurs, participation à des colloques, congrès, médias, etc.

SUB- Subvention: toute résolution ayant trait à des demandes de subventions

Si n'est pas réunion régulière = X

* Résolution retirée ou modifiée * référence suit

Sommaire

ACT - Actualisation.....	4
C - Contrats.....	13
COM – Comités	16
COR - Congrès d’orientation.....	23
D - Divers	24
F - Finances.....	34
N - Nominations	48
PER - Permanence	61
PR - Programme.....	72
R - Représentations	81
SUB - Subvention.....	82

ACT - Actualisation

19-02-3

ACT- 1-131

PRÉSENTATION DES SCHÉMAS CORPORELS

Considérant :

- la demande de modification du comité suite au congrès 2018 ;
- le souci de garder la concentration des enfants qui participe aux ateliers préscolaire ;
- le souci de permettre aux enfants de s'identifier au sexe de leur choix ;
- les discussions de la Collective ;

Linda Laiberté propose, sur recommandation du comité actualisation des ateliers destinés aux enfants, d'accepter la demande de modification du comité suite au congrès 2018 et de modifier le texte d'animation préscolaire comme suit :

J'ai avec moi les images de deux enfants. Qui peut me donner le nom d'une partie du corps que nous n'avons pas dite dans la chanson ?

Appuyée par Isabelle Picard. Adoptée au consensus.

19-02-3

ACT-2-132

HOMOPHOBIE LORS DE L'ATELIER 3^E CYCLE

Considérant :

- la Collective était d'accord d'introduire des notions d'homophobie au 3^e cycle (pv octobre 2018) ;
- la demande de modification du comité suite au congrès 2018 ;
- le souci de ne pas avoir d'exemples d'insultes homophobes ;
- le souci d'expliquer aux enfants ce qu'est l'homophobie ;
- le souci d'encadrer adéquatement la discussion sur ce thème :

Sylvie Carter propose, sur recommandation du comité actualisation des ateliers destinés aux enfants, d'accepter la demande de modification du comité suite au congrès 2018 d'introduire des notions d'homophobie, mais de refuser la demande de modification au texte proposé par le comité suite au congrès 2018.

Le comité propose de modifier le texte d'animation du 3^e cycle comme suit :

Remplacer la 3^e réplique de Yann à la page 30 par

« Haaa, c'est ça tu préfères ta petite amie Catherine, ben si tu lui parles encore, tu peux m'oublier. Mais tu risques de le regretter. (Radoucissant son ton) Voyons Odette, tu ne voudrais pas que tout le monde sache que t'es plate et que t'embrasses pas les gars parce que t'aimes juste les filles ! C'est facile de mettre que t'es lesbienne sur Internet ! »

Remplacer l'animation principale et enlever le dernier encadré de la page 31 (dernière moitié) par :

A.P. : « Dans la mise en situation, est-ce que Yann a forcé Odette ? Oui. Comment on appelle ça ce qui arrive à Odette, quand quelqu'un embrasse et fait des caresses même si l'autre ne veut pas ? Oui c'est ça, une agression sexuelle, ce n'est pas de l'amour. »

A.P. : « Qu'est-ce que Yann a fait pour obtenir ce qu'il voulait ? Pensez-vous que c'est une relation d'égal à égal ? Non. Pourquoi ? Vous avez raison, il ne se préoccupe pas de ce qu'Odette veut. »

A.P. : « Il se sert d'elle pour avoir ce que lui veut : il lui dit de se laisser faire, lui fait des compliments, il lui dit qu'elle est jolie, qu'elle embrasse bien, l'attire avec les jeux vidéos, mais quand elle lui dit non, il n'est pas content et lui fait des menaces. Il lui dit qu'il va la quitter si elle parle à son ami qui est dans sa classe et il la menace de répandre des rumeurs prétendant qu'elle est homosexuelle. Savez-vous comment on appelle ce genre de comportement ? Oui c'est de l'homophobie.

L'homophobie, c'est de la discrimination envers l'orientation sexuelle d'une personne. Parfois il arrive aussi qu'une personne soit discriminée à cause de ses croyances religieuses, la couleur de sa peau, sa langue maternelle, un handicap physique ou intellectuel. »

Retirer de l'encadré les références aux formes de discrimination.

Appuyée par Hélène Lepage. Adoptée à l'unanimité.

19-02-3

ACT-3-133

MISE EN CONTEXTE DU DROIT DE DORMIR AU PRÉSCOLAIRE

Considérant :

- la demande de modification d'ESPACE Chaudière-Appalaches ;
- le souci d'aider les enfants à se projeter dans une situation où elles et ils ont le droit de dormir ;

Josée Faucher propose, sur recommandation du comité actualisation des ateliers destinés aux enfants, d'accepter la demande de modification d'ESPACE Chaudière-Appalaches et de modifier le texte d'animation préscolaire comme suit :

« Maintenant, on va jouer à faire semblant. On va faire semblant que c'est l'heure de (la sieste / se coucher le soir) et Jenny a très envie de dormir. Evelina va venir lui parler. »

Appuyée par Hélène Lepage. Adoptée à l'unanimité.

19-02-3

ACT-4-134

MISE EN CONTEXTE DU DROIT DE MANGER AU PRÉSCOLAIRE

Considérant :

- la demande de modification d'ESPACE Chaudière-Appalaches ;
- le souci d'aider les enfants à se projeter dans une situation où elles et ils ont le droit de manger ;

Linda Laliberté propose, sur recommandation du comité Actualisation des ateliers destinés aux enfants, d'accepter la demande de modification d'ESPACE Chaudière-Appalaches et de modifier le texte de la façon suivante : *Maintenant on va faire semblant que c'est l'heure de la collation. Evelina a très faim et elle veut manger une pomme. Jenny va venir lui parler.*

Appuyée par Julie Mailhot. Adoptée à l'unanimité.

19-02-3

ACT-5-135

NOMMER DIFFÉRENTES RUSES D'ENLÈVEMENT LORS DE LA PIÈCE DE LÉO AU 1^{ER} CYCLE

Considérant :

- la demande de modification d'ESPACE Chaudière-Appalaches ;
- que malgré que les enfants connaissent bien la ruse des petits chiens, celle-ci est encore d'actualité ;
- que nous restons très vague dans le retour de Léo et qu'il serait important d'informer les enfants ;

Alexandre Gaudreault propose, sur recommandation du comité actualisation des ateliers destinés aux enfants, de refuser la demande de modification d'ESPACE Chaudière-Appalaches et d'ajouter la partie suivante au retour de la pièce de Léo (p.24) :

A.P. : « Dans la pièce, le voisin utilise une ruse pour emmener Léo chez lui. Qui peut me dire de quelle façon le voisin attire Léo ? Oui, c'est ça, il lui propose d'aller voir ses petits chiens. Il existe différentes façons pour amener les enfants à suivre un adulte et parfois, ces ruses ne sont pas faciles à reconnaître, par exemple : offrir un cadeau, demander de l'aider pour trouver son chemin ou proposer une activité amusante.

« Ce qui est important de se rappeler, c'est qu'il faut absolument demander la permission avant de s'éloigner, d'aller chez quelqu'un ou d'accepter un cadeau, même si tu connais la personne ou qu'elle semble gentille. Les personnes qui s'occupent de toi doivent toujours savoir où tu es et avec qui. »

Appuyée par Julie Mailhot. Adoptée à l'unanimité.

19-02-3

ACT-6-136

MODIFICATION AUX RÈGLES DE SÉCURITÉ AU PRÉSCOLAIRE

Considérant :

- la demande de modification d'ESPACE Châteauguay ;
- le souci de bien situer aux enfants les moments où l'on doit rester près de la maison ;

Sylvie Carter propose, sur recommandation du comité actualisation des ateliers destinés aux enfants, d'accepter la demande de modification d'ESPACE Châteauguay. La nouvelle règle de sécurité serait :

« Quand je joue dehors, je reste près de la maison. »

Appuyée par Linda Laliberté. Adoptée à l'unanimité.

19-02-3

ACT- 7-137

AJOUT DE L'EMPATHIE

Considérant :

- la demande de modification d'ESPACE Châteauguay ;
- que les ateliers ESPACE développent déjà l'empathie des enfants témoins en faisant ressortir des stratégies qui soutiennent les victimes des mises en situation ;

Alexandre Gaudreault propose, sur recommandation du comité actualisation des ateliers destinés aux enfants, de refuser la demande de modification d'ESPACE Châteauguay.

Appuyée par Linda Laliberté. Adoptée à l'unanimité.

19-02-3

ACT-8-138

MODIFICATION DU TEXTE 1^{ER} CYCLE POUR INTÉGRER DES NOTIONS LIÉES AUX NOUVELLES TECHNOLOGIES

Considérant :

- le mandat du comité prévention liée aux nouvelles technologies ;
- le souci du comité de ne pas prolonger l'animation de l'atelier 1^{er} cycle ;
le souci du comité que les enfants du 1^{er} cycle comprennent bien les notions enseignées ;

Nathalie Leduc propose, sous recommandation du comité prévention liée aux nouvelles technologies, d'accepter la modification suivante :

1^{er} cycle, p.19 :

« Si vous rencontrez un inconnu qui veut vous donner un cadeau, qui vous invite à le suivre ou à monter dans son auto, est-ce que vous acceptez ? s'il veut avoir des informations personnelles sur vous comme votre nom, votre adresse, le nom de votre école, est-ce que vous donnez ces informations ? Et s'il veut une photo de vous ? » (Laissez les enfants répondre « non ! » tous ensemble et enchaîner les questions).

« Et bien, sur Internet, c'est la même chose ! On ne donne pas d'informations personnelles comme notre nom, notre adresse, le nom de notre école, une photo de nous, etc. Et si quelqu'un vous demande ces informations, il est important d'en parler à un adulte de confiance. »

« Et si vous voyez des images avec lesquelles vous ne vous sentez pas bien, c'est la même chose. Il faut en parler à un adulte de confiance. »

Appuyée par Alexandre Gaudreault. Adoptée à l'unanimité.

19-02-3

ACT-9-139

MODIFICATION DU TEXTE 2^e CYCLE POUR INTÉGRER DES NOTIONS LIÉES AUX NOUVELLES TECHNOLOGIES

Considérant :

- le mandat du comité prévention liée aux nouvelles technologies ;
- le souci du comité de ne pas prolonger l'animation de l'atelier 2^e cycle ;
 - ILe souci du comité d'aborder la notion de la cyberintimidation et du partage de photos auprès des enfants du 2^e cycle ;
- le souci du comité d'avoir un langage similaire à celui utilisé par les enfants lorsqu'il est question de nouvelles technologies ;

Hélène Lepage propose, sous recommandation du comité prévention liée aux nouvelles technologies, d'accepter la modification suivante :

2^e cycle, p.3 :

Ajouter la phrase « Je vais mettre ça ce soir sur Internet, tu iras voir toi-même ! » suite à la réplique suivante : « En tous cas, c'est ça que tout l'monde pense ! »

2^e cycle, p.4 :

Ajouter ce texte suite à la 3^e prise de parole de l'A.P. :

« Et elle l'a menacé de mettre ça sur Internet. Quand on fait des menaces ou qu'on écrit des insultes sur Internet, c'est de la cyberintimidation. »

AU BESOIN : La cyberintimidation, c'est aussi partir de fausses rumeurs sur une personne, partager des photos de quelqu'un sans que celle-ci ait donné son accord.

2^e cycle, p.5 :

Ajouter ce texte suite à 4^e prise de parole de l'A.P. :

« Et sur Internet, est-ce que vous pouvez utiliser les mêmes stratégies ? Oui, la façon de dire NON et de s'affirmer est de ne pas répondre et de bloquer la personne. C'est aussi important d'en parler à un adulte de confiance pour qu'il puisse t'aider à signaler la situation sur le site ou le jeu pour que la situation cesse.

2^e cycle, p.13 :

Modifier le texte pour qu'il devienne celui-ci :

« Si vous rencontrez un inconnu qui veut vous donner un cadeau, qui vous invite à le suivre ou à monter dans son auto, est-ce que vous acceptez ? S'il veut avoir des informations personnelles sur vous comme votre nom, votre adresse, le nom de votre école, est-ce que vous donnez ces informations ? Et s'il veut une photo de vous ? » (Laissez les enfants répondre « non ! » tous ensemble et enchaîner les questions).

« Et bien, sur Internet, c'est la même chose ! On ne donne pas d'informations personnelles comme notre nom, notre adresse, le nom de notre école, une photo de nous, etc. Et si quelqu'un vous demande ces informations, il est important d'en parler à un adulte de confiance. »

« Et si dans un tchat ou en textant quelqu'un vous donne un rendez-vous, est-ce que vous y allez ? C'est ça, vous dites non et vous en parlez à un adulte de confiance. Mais si c'est votre ami qui vous donne rendez-vous ? C'est ça, vous n'y allez pas, car c'est peut-être un inconnu qui se fait passer pour notre ami-e. Pour être certain que c'est notre ami-e, on peut l'appeler et reconnaître sa voix. »

« Si une personne vous envoie des messages ou des images avec lesquelles vous ne vous sentez pas bien, qu'est-ce que vous pouvez faire ? C'est ça, c'est important d'en parler à un adulte de confiance. »

Appuyée par Isabelle Picard. Adoptée à l'unanimité ou au consensus.

19-02-3

ACT-11-152

MODIFICATION DU TEXTE 3^e CYCLE POUR INTÉGRER DES NOTIONS LIÉES AUX NOUVELLES TECHNOLOGIES

Considérant :

- Le mandat du comité prévention liée aux nouvelles technologies ;
- Le souci du comité que les jeunes du 3^e cycle comprennent bien les notions enseignées ;
- Que les jeunes du 3^e cycle possèdent de plus en plus d'appareils technologiques comme des IPod, d'ancien téléphone cellulaire, tablette, etc. ;
- Le souci du comité d'avoir un langage similaire à celui utilisé par les jeunes lorsqu'il est question de nouvelles technologies ;

Nathalie Leduc propose, sous recommandation du comité prévention liée aux nouvelles technologies, d'accepter la modification suivante :

3^e cycle, p.17 et 18 :

Modifier le texte de la façon suivante :

« Si vous rencontrez un inconnu qui veut vous donner un cadeau, qui vous invite à le suivre ou à monter dans son auto, est-ce que vous acceptez ? S'il veut avoir des informations personnelles sur vous comme votre nom, votre adresse, le nom de votre école, est-ce que vous donnez ces informations ? Et s'il veut une photo de vous ? » (Laissez les enfants répondre « non ! » tous ensemble et enchaîner les questions).

« Et bien, sur Internet, c'est la même chose ! On ne donne pas d'informations personnelles comme notre nom, notre adresse, le nom de notre école, une photo de nous, etc. Les photos qu'on publie* ou partage* sur Internet, c'est comme si on les affichait sur le mur de l'école. Assurez-vous d'être à l'aise avec ça avant de les partager. Et si quelqu'un vous demande ces informations, il est important d'en parler à un adulte de confiance. »

« Si une personne vous envoie des messages ou des images avec lesquelles vous ne vous sentez pas bien, qu'est-ce que vous pouvez faire ? C'est ça, c'est important d'en parler à un adulte de confiance. Vous pouvez aussi le signaler à des ressources comme Jeunesse j'écoute ou Cyberaide. »

« Et si dans un tchat* ou en textant* quelqu'un vous donne un rendez-vous, est-ce que vous y allez ? C'est ça, vous dites non et vous en parlez à un adulte de confiance. Mais si c'est votre ami qui vous donne rendez-vous ? C'est ça, vous n'y allez pas, car c'est peut-être un inconnu qui se fait passer pour notre ami-e. Pour être certain que c'est notre ami-e, on peut l'appeler et reconnaître sa voix. »

« Il y a beaucoup de gens sur les réseaux sociaux. Avant d'accepter une demande d'ami-e sur Internet, même si c'est un jeune de ton entourage, il s'agit de se poser la question suivante : suis-je à l'aise de parler à cette personne à l'école, au parc ou ailleurs ? Est-ce que je la connais assez bien pour l'inclure dans mes ami-e-s ? Vous êtes toujours libre de choisir vos ami-e-s. »

« Nous vous conseillons aussi de demander de l'aide à un adulte de confiance pour avoir des mots de passe sécuritaire, pour bien régler les paramètres de sécurité dans vos jeux et vos applications pour désactiver la géolocalisation sur vos appareils. »

Appuyée par Hélène Lepage. Adoptée à l'unanimité.

19-02-3

ACT-10-140

MODIFICATION DES TEXTES DU 1^{ER}, 2^E ET 3^E CYCLE AFIN DE LES RENDRE PLUS AFFIRMATIFS

Considérant :

- le mandat du comité prévention liée aux nouvelles technologies ;
- la demande de la Collective de ne pas allonger les textes d'atelier pour enfants suite à l'ajout de certaines notions concernant les nouvelles technologies ;
- le souci du comité d'uniformiser le plus possible l'animation à tous les cycles ;

Josée Faucher propose, sous recommandation du comité prévention liée aux nouvelles technologies, d'accepter la modification suivante :

Reformuler à l'affirmative la façon d'intervenir lorsqu'on entend quelqu'un crier. La formulation sera maintenant la suivante :

« A.P.: "Si vous entendez le cri d'autodéfense, vous allez vers l'endroit d'où provient le cri, en criant vous aussi, mais sans vous approcher de la personne :

- ° Pour apporter votre aide.
- ° Pour surprendre encore plus la personne pour qu'elle arrête. Parce que les personnes qui s'en prennent aux enfants ne veulent pas se faire remarquer.

Une telle situation doit toujours être rapportée à des adultes de confiance. Vous pourriez en parler à un adulte qui est proche de chez vous ou chez un ami. Vous pouvez aussi aller voir un adulte dans un endroit public comme un dépanneur, un magasin ou aussi, à un policier. »

AU BESOIN:

Vous pouvez nommer d'autres exemples d'endroits où les enfants pourraient aller chercher de l'aide : dans un restaurant, un garage, chez un Parents Secours, etc.

Remarque :

Nous savons que les maisons identifiées Parents-Secours se font de plus en plus rares et que certains quartiers résidentiels ou ruraux sont éloignés des commerces publics. Il serait plus facile pour les enfants de trouver de l'aide chez un Parents-Secours ou à la maison la plus proche, en restant à l'extérieur pour demander de l'aide.

A.P.: "Il faut dire tout ce que nous savons de la situation. Il est donc important de remarquer le plus d'éléments possibles : ce que la personne a fait ou dit, de quoi elle avait l'air, c'était où, c'était quand, s'il y avait une voiture, etc.

AU BESOIN:

Compléter les réponses en faisant ressortir les éléments suivants :

- C'était où : À l'intérieur, à l'extérieur.
- S'il y avait une voiture : sa couleur, le # de plaque, la marque etc.
- C'était quand : Le matin, l'après-midi, le soir.
- C'était qui : Quelqu'un que je connais ou que je ne connais pas ?

On peut aussi décrire la personne en nommant la couleur et la longueur de ses cheveux, la couleur de sa peau, sa taille comparativement à la nôtre, les vêtements qu'elle portait et ses particularités (s'il y a lieu).

Appuyée par Nathalie Leduc. Adoptée à l'unanimité.

C - Contrats

18-10-2

C-1-61

PROCESSUS DE SUPERVISION DE PROBATION D'UNE FORMATRICE ESPACE : EMBAUCHE D'UNE FORMATRICE D'EXPÉRIENCE

Considérant :

- le remplacement temporaire de la coordonnatrice au programme pour un congé sans solde d'un an;
- l'embauche de Patricia St-Hilaire comme coordonnatrice au programme au ROEQ pour un an, excluant le volet formation et supervision de formatrices-formateurs en probation;
- qu'en cas d'impossibilité pour la coordonnatrice au programme de l'effectuer, une formatrice-formateur d'expérience venant d'un organisme différent de l'organisme d'appartenance de la candidate-formatrice peut effectuer l'étape 5 du code des pratiques concernant la formation et la certification des formatrices et des formateurs ESPACE, tel qu'inscrit dans le code des pratiques du ROEQ à cet effet;
- qu'une formatrice d'expérience est disponible pour effectuer la supervision de la probation d'une candidate-formatrice;
- le surplus budgétaire qui pourra facilement assumer les frais reliés au salaire de la formatrice;

Janie Bergeron propose d'entériner la décision prise par le comité exécutif, le 9 octobre 2018 en l'absence d'Isabelle Picard, à l'effet d'octroyer un contrat de 50 heures à Isabelle Picard, formatrice d'expérience d'ESPACE région de Québec, pour la supervision de la probation de Gabrielle Neveu, formatrice en probation d'ESPACE Gaspésie-les-Iles.

Les 50 heures pourraient être réparties comme suit :

- 21 heures pour la préparation de la co-formation et l'évaluation de la candidate-formatrice ;
 - 21 heures pour donner la co-formation ;
 - 3 heures de suivis administratifs.
 - 5 heures pour le temps de déplacement aller et retour ;

La coordonnatrice administrative préparera le contrat de travail et le fera signer par Mme Picard ainsi que par le secrétaire du ROEQ.

Les conditions de travail pour ce contrat sont celles en vigueur au ROEQ.

Appuyée par Sylvie Carter. Adoptée à l'unanimité.

19-02-3

C-2-108

PROCESSUS DE PROBATION D'UNE FORMATRICE ESPACE : EMBAUCHE D'UN FORMATEUR D'EXPÉRIENCE

Considérant :

- le remplacement temporaire de la coordonnatrice au programme pour un congé sans solde d'un an;
- l'embauche de Patricia St-Hilaire comme coordonnatrice au programme au ROEQ pour un an, excluant le volet formation et supervision de formatrices-formateurs;
- qu'en cas d'impossibilité de la coordonnatrice au programme, une formatrice-formateur d'expérience venant d'un organisme différent de l'organisme d'appartenance de la candidate formatrice peut effectuer l'étape 5 du code des pratiques concernant la formation et la certification des formatrices et des formateurs ESPACE, tel qu'inscrit dans le *Code des pratiques du ROEQ* à cet effet;
- qu'un formateur d'expérience est disponible pour effectuer la probation d'une candidate-formatrice;
- l'excellente santé financière du ROEQ;
- le budget du ROEQ travaillé par le comité finances afin de défrayer les coûts reliés au salaire du formateur d'expérience;

Christiane Nault propose d'entériner la décision prise par le comité exécutif, le 24 janvier 2019, à l'effet d'octroyer un contrat de 47 heures à Alexandre Gaudreault, formateur d'expérience à ESPACE Gaspésie-les-Îles, pour la supervision de la probation de Cathy Larochelle, formatrice en probation d'ESPACE Mauricie.

Les 47 heures sont réparties comme suit :

- 27 heures pour donner la co-formation et pour l'évaluation de la candidate-formatrice ;
- 2 heures de suivis administratifs ;
- 18 heures pour le temps de déplacement aller et retour.

La coordonnatrice administrative préparera le contrat de travail et le fera signer par Monsieur Gaudreault ainsi que par la présidente du ROEQ.

Les conditions de travail pour ce contrat sont celles en vigueur au ROEQ.

Appuyée par Nathalie Leduc. Adoptée à l'unanimité.

19-02-3

C-3-141

EMBAUCHE DU CONSULTANT JEAN-FRANÇOIS B. GAGNON :
MANDATER LE COMITÉ EXÉCUTIF

Considérant :

- l'accompagnement que peut offrir M. B. Gagnon à la chargée de projets ;
- l'expertise de M. B Gagnon dans le domaine des jeux en ligne ;
- que des soumissions devraient être présentées lors de la réunion de la Collective en mai 2019 ;

Nathalie Leduc propose de mandater le comité exécutif afin d'embaucher, après évaluation des coûts et des besoins, monsieur Jean-François B. Gagnon à titre de consultant jusqu'au 31 mars 2019.

Appuyée par Hélène Lepage. Adoptée à l'unanimité.

19-02-3

C-4-142

CONTRAT PONCTUEL : RÉDACTION FINALE DU PLAN DE CONSOLIDATION

Considérant :

- sa connaissance du dossier ;
- le temps nécessaire pour une autre personne de s'approprier ce dossier ;
- la situation financière du ROEQ ;
- l'intérêt manifesté par Joël Castonguay ;

Julie Mailhot propose d'embaucher à titre de contractuel pour un contrat d'approximativement vingt (20) heures Joël Castonguay pour rédiger la version finale du Plan de consolidation et de développement du ROEQ. La coordonnatrice administrative est mandatée pour rédiger le contrat qui sera signé par Isabelle Picard au nom de la Collective.

Appuyée par Linda Laliberté. Adoptée à l'unanimité.

COM – Comités

18-05-1

COM-1-10

COMITÉ « JOURNÉE NATIONALE DES ENFANTS » : COMPOSITION

Considérant :

- la résolution 98-6-AG COM-4-37 *Comité « Journée nationale des enfants » : mandat, composition et critères* ;
- la résolution 00-5-1 N-3-24 *Comité « Journée nationale des enfants »* ;
- que le comité actuel est d'accord avec la nouvelle composition;

Sylvie Carter propose de changer la composition de ce comité de la façon suivante :

- ✎ trois personnes impliquées dans un organisme ESPACE ou au ROEQ (membre de soutien ou militante ou militant), idéalement l'une d'entre elles étant une administratrice ou un administrateur du ROEQ;
- ✎ la coordination administrative du ROEQ.

Cette résolution rend caduque la résolution 11-10-2 COM-2-58 *Comité Journée nationale des enfants : composition*.

Appuyée par Josée Faucher. Adoptée à l'unanimité.

18-05-1

COM-2-21

COMITÉ DE SÉLECTION POUR LE POSTE DE CHARGÉ-E DE PROJETS

Considérant

- la description de tâches du poste;
- la disponibilité de la coordonnatrice au programme et de la coordonnatrice administrative;

Sylvie Carter propose que la coordonnatrice au programme et la coordonnatrice administrative se joignent à Christiane Nault pour former le comité de sélection pour l'embauche de la-du chargé-e de projets.

Appuyée par Alexandre Gaudreault. Adoptée à l'unanimité.

18-05-1

COM-3-34

COMITÉ VALIDATION DES CANDIDATURES DU ROEQ 2018-2019 : NOMINATIONS

Considérant :

- la résolution 06-02-3 COM-3-95 *Comité validation des candidatures du ROEQ : nouvelle composition* ;
- la tenue d'une formation de formatrices-formateurs ESPACE en décembre 2018 ;

Josée Faucher propose que les membres du comité validation des candidatures du ROEQ pour la formation de décembre 2018 soient :

- la coordination du ROEQ;
- Julie Mailhot, administratrice de la Collective du ROEQ;
- Alexandre Gaudreault, formateur ESPACE et administrateur du ROEQ.

Appuyée par Hélène Lepage. Adoptée à l'unanimité.

18-10-2

COM-4-74

COMITÉ VISIBILITÉ : MANDAT ET COMPOSITION

Considérant

- la demande des participantes et participants du congrès d'orientations 2016 à l'effet qu'un comité visibilité soit formé et ce, le plus rapidement possible;
- la recommandation du comité contenu du congrès d'orientations 2016 au sujet d'un mandat et d'une composition pour le comité visibilité du ROEQ;

Josée Faucher propose le mandat et la composition suivante pour le comité visibilité du ROEQ :

MANDAT :

En tenant compte des discussions ayant eu lieu au congrès d'orientations 2016 et des actions déjà entreprises et ayant un impact sur la visibilité d'ESPACE:

- proposer à la collective du ROEQ une actualisation (version synthétisée) des plans de marketing et de communication du ROEQ;
- proposer à la collective du ROEQ des actions, mises dans un échéancier précis, ayant pour but de promouvoir ESPACE et d'augmenter sa visibilité;
- outiller les organismes ESPACE et la permanence du ROEQ dans leurs actions pour rejoindre les médias;
- établir des messages courts que les membres du ROEQ pourront utiliser, notamment sur les médias sociaux.

COMPOSITION :

- Coordonnateur du ROEQ ;
- Deux animatrices ou animateurs certifiés, ayant des connaissances en communication et en relations avec les médias, pour un mandat de deux ans, en alternance ;
- Lorsqu'il y a une personne qui est embauchée au ROEQ pour le suivi du plan de marketing et de communications, cette personne se joint au comité visibilité et est responsable de le coordonner.

Cette résolution rend caduque la résolution *16-10-2 COM Comité visibilité : mandat et composition*.

Appuyée par Julie Mailhot. Adoptée à l'unanimité.

18-10-2

COM-5-92

COMITÉ PONCTUEL – CRÉATION DES VIDÉOS DE PRÉSENTATION ET DES VIDÉOS DE FORMATION : MANDAT ET COMPOSITION

Considérant

- les coûts reliés à la mobilisation des acteurs et d'une firme de tournage pour la création des vidéos;
- qu'il serait préférable que le tournage ait lieu dans la même région que l'organisme ESPACE qui fera partie des vidéos de présentation et de formation, afin de minimiser les frais de déplacement;
- qu'il sera plus pratique que les membres du comité soient des membres de l'équipe qui fera partie des vidéos;
- la charge de travail concernant toutes les étapes liées à la réalisation de ces vidéos;

Sylvie Carter propose de former le comité ponctuel de création des vidéos de présentation et des vidéos de formation, avec le mandat et la composition suivants :

MANDAT

- Élaborer le contenu des DVD et le scénario des vidéos de présentation, à partir du pré-travail fait par la chargée de projets et la coordonnatrice au programme ;
- Trouver et engager une firme de production pour les tournages ;
- Préparer les tournages (trouver écoles et personnes voulant participer aux vidéos, trouver des enfants pour les animations, organisation des journées de tournage, mobilisation de la firme de tournage et des personnes concernées par le tournage, etc.) ;
- Effectuer les animations (comédiennes-comédiens) ou mobiliser les collègues qui le feront ;
- Toute autre tâche liée à la préparation et au déroulement des tournages.

COMPOSITION

- La chargée de projets au ROEQ qui coordonne le comité.
- La coordonnatrice au programme.
- 2 ou 3 animatrices-animateurs certifiées-és ou ayant une bonne expérience d'animation terrain à ESPACE, dont au moins une ou un provient du même lieu que celui du tournage.

Appuyée par Alexandre Gaudreault. Adoptée à l'unanimité.

18-10-2

COM-6-94

COMITÉ PONCTUEL – CRÉATION DU SCÉNARIO POUR LE JEU INTERACTIF POUR ENFANTS : MANDAT ET COMPOSITION

Considérant

- le désir de collectiviser le processus de création du scénario du jeu en ligne;
- que le processus de création est plus efficace et enrichissant à effectuer à plusieurs;

Julie Mailhot propose de former le comité ponctuel de création du scénario pour le jeu interactif pour enfants, avec le mandat et la composition suivants :

MANDAT

- Créer un scénario pour le jeu interactif en ligne
- Participer aux différentes étapes de création du scénario du jeu en ligne (du scénario de départ et des allers-retours avec la firme concernant ce processus)

COMPOSITION

- La chargée de projets qui coordonne le comité
- La coordonnatrice au programme
- Une animatrice ou un animateur d'expérience (tel que défini par la Collective en avril 2007, le terme animatrice ou animateur d'expérience signifie que la personne doit être certifiée et avoir une expérience significative en lien avec les comités concernés)
- Une animatrice ou un animateur

Appuyée par Alexandre Gaudreault. Adoptée à l'unanimité.

18-10-2

COM-7-97

COMPOSITION ET MANDAT DU COMITÉ CONTENU POUR LE CONGRÈS D'ORIENTATIONS 2020

Considérant :

- que ce comité doit être suffisamment diversifié pour représenter les points de vue et les intérêts des parties prenantes;
- que le comité doit être composé d'un nombre suffisant pour être efficace;
- les thèmes ressortis par la Collective en octobre 2018.

Il est proposé par Sylvie Carter que le comité contenu soit composé de quatre personnes et que ces personnes soient :

- une administratrice ou administrateur de la collective du ROEQ;
- une formatrice certifiée ou un formateur certifié;
- la coordination du ROEQ ;
- une animatrice ou un animateur d'expérience.

Le comité contenu a le mandat d'assurer le bon déroulement du congrès d'orientations 2020 en proposant des exercices préparatoires ainsi que des façons d'aborder les thèmes, les discussions et la prise de décision lors du congrès.

Appuyée par Julie Mailhot. Adoptée à l'unanimité.

19-02-3

COM-8-117

**MODIFICATIONS AU MANDAT DU COMITÉ PLAINTÉ DU ROEQ :
HARCÈLEMENT PSYCHOLOGIQUE ET SEXUEL**

Considérant :

- les résolutions 06-02-3 COM-5-105 Comité plainte du R.O.E.Q. : adoption du principe lié à la recevabilité d'une plainte et *06-04-1 COM-1-19 Comité plainte du ROEQ: précisions quant à la recevabilité d'une plainte* ;
- que la CNESSST exige que les employeurs se dotent d'une politique contre le harcèlement psychologique et sexuel au travail et de traitement des plaintes ;
- que la Collective ne désire pas former un nouveau comité à ce propos et que le comité plainte a un mandat s'apparentant à celui exigé par la Loi ;

Josée Faucher propose que le document de référence traitant du processus en cas de plainte du ROEQ se lise ainsi :

UNE PLAINTÉ EST JUGÉE RECEVABLE PAR LE COMITÉ PLAINTÉ DU ROEQ SI ELLE RÉPOND AUX CRITÈRES SUIVANTS :

1- Situations visées :

La plainte concerne une situation pouvant nuire aux enfants, à la réputation ou à la crédibilité du programme ESPACE, des membres du ROEQ ou du ROEQ lui-même.

La plainte concerne une situation d'harcèlement psychologique ou de harcèlement sexuel où l'une des personnes concernées est liée au ROEQ.

2- Organismes ESPACE visés :

2.1 La plainte concerne directement le ROEQ parce qu'elle implique, comme plaignante ou personne visée, une formatrice ou un formateur ESPACE, une employée ou un employé du ROEQ, une personne qui assure une représentation pour le ROEQ, une administratrice ou un administrateur de sa Collective, une ou un bénévole ou une ou un membre de soutien du ROEQ.

Le type de plainte décrit en 2.1 est acheminé directement au comité plainte du ROEQ.

2.2 La plainte concerne directement un organisme ESPACE membre du ROEQ, parce qu'elle implique une personne à son emploi, une animatrice ou un animateur de son équipe d'animation, une personne qui assure une représentation pour cet organisme, une administratrice

ou un administrateur de sa Collective ou encore un-e bénévole ou un membre de l'organisme.

Dans un premier temps, le type de plainte décrit en 2.2 doit être acheminé à la Collective ou au comité plainte de cet organisme. Par la suite, cette plainte peut être acheminée au comité plainte du ROEQ uniquement si elle est restée sans réponse ou encore si la façon de traiter la plainte est insatisfaisante pour la personne qui a porté plainte.

- 3- Toute plainte doit être faite par écrit à l'aide du formulaire prévu à cet effet et exposer clairement les faits reprochés.

SITUATIONS NON TRAITÉES PAR LE COMITÉ PLAINTÉ DU ROEQ

Cependant, il importe de rappeler que le rôle du comité plainte du ROEQ n'est pas de gérer des conflits. Aussi, toute situation concernant un litige entre une employée ou un employé et son employeur ou entre des employé-e-s devra être traitée par la Collective de cet organisme et non par le comité plainte du ROEQ. Sur demande, le ROEQ pourra fournir une liste de personnes-ressources pour faire de la médiation.

En cas de non-règlement, la personne pourra s'adresser aux instances officielles concernées suivant la situation (par exemple : CNESST, Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, etc.)

Par ailleurs, la personne informe la collective du ROEQ si elle juge que le fonctionnement de l'organisme ne respecte pas les critères pour être membres du ROEQ ou encore les façons de faire et les valeurs prônées par le ROEQ pour lui-même et pour ses membres. Pour ce faire, elle contacte la coordonnatrice du ROEQ qui apportera le point lors de la prochaine réunion de la Collective ou, en cas d'urgence, au comité exécutif du ROEQ.

Le document concernant le comité plainte du ROEQ devra être modifié conformément à la présente résolution.

La présente résolution rend caduque la résolution *06-04-1 COM-1-19 Comité plainte du ROEQ : précisions quant à la recevabilité d'une plainte.*

Appuyée par Hélène Lepage. Adoptée à l'unanimité.

19-02-3

COM-9-130

ANNULATION DU COMITÉ PONCTUEL – CRÉATION DES VIDÉOS DE PRÉSENTATION ET DES VIDÉOS DE FORMATION : MANDAT ET COMPOSITION

Considérant :

- la situation actuelle de surcharge des organismes ESPACE ;

- l'impossibilité pour les organismes de s'impliquer au sein du comité de création des vidéos ;
- que d'autres solutions ont été mises de l'avant pour assurer la réalisation des projets de vidéos de présentation et de vidéos de formation ;

Hélène Lepage propose d'annuler le comité ponctuel de création des vidéos de présentation et des vidéos de formation adopté en octobre 2018 (*18-10-2 COM-5-92*)

Appuyée par Janie Bergeron. Adoptée à l'unanimité.

COR - Congrès d'orientation

D - Divers

18-05-1

D-1-1

LETTRÉ DU ROEQ DESTINÉE À ESPACE LAURENTIDES

Considérant :

- la lettre d'ESPACE Laurentides informant la collective du ROEQ de son non-renouvellement d'adhésion;
- la décision de la collective du ROEQ de transmettre une lettre de réponse à ESPACE Laurentides qui mentionne :
 - ✓ l'étonnement et la déception de la collective du ROEQ face à la décision d'ESPACE Laurentides;
 - ✓ les ententes de l'organisme avec le ROEQ inscrites au protocole signé par la collective d'ESPACE Laurentides;
 - ✓ la demande pour qu'ESPACE Laurentides retourne le matériel imprimé au bureau du ROEQ afin qu'il puisse servir aux organismes ESPACE;
 - ✓ l'article 3.4 des règlements généraux du ROEQ au sujet de la démission d'un membre;
 - ✓ l'ouverture de la collective du ROEQ à discuter avec l'organisme, si besoin;
 - ✓ qu'ESPACE Laurentides n'est plus membre du ROEQ à partir du 1^{er} avril 2018;
 - ✓ l'ébauche de lettre suggérée par l'équipe de permanence;

Sylvie Carter propose d'entériner la décision du comité exécutif prise le 7 mars 2018 à l'effet d'adopter la lettre du ROEQ destinée à ESPACE Laurentides, en réponse à leur lettre de non-renouvellement d'adhésion, avec les modifications demandées par le comité exécutif.

Appuyée par Janie Bergeron. Adoptée à l'unanimité.

18-05-1

D-2-5

SOULIGNER LES ANNÉES D'IMPLICATION DES TRAVAILLEUSES DU ROEQ LORS DU CONGRÈS DU ROEQ

Christiane Nault propose que :

- le comité congrès voit à souligner les années d'implication des travailleuses et des travailleurs du ROEQ;
- la coordination administrative du ROEQ fasse parvenir au comité congrès le nom des travailleuses et des travailleurs du ROEQ ayant un multiple de 5 ans d'ancienneté;
- les dates d'embauche des travailleuses et travailleurs servent à calculer leurs années d'implication au ROEQ.

Appuyée par Sylvie Carter. Adoptée à l'unanimité.

Cette résolution rend caduque la résolution 06-04-1 D-5-17 *Souligner les années d'implication des travailleuses du R.O.E.Q. lors du congrès du R.O.E.Q.*

18-05-1

D-3-9

ADOPTION DES OBJECTIFS DE LA JNE

Considérant :

- Les discussions de la Collective;
- Le plan de marketing et de communication ;
- Les orientations du congrès 2016 ;

Josée Faucher propose d'adopter les objectifs suivants pour la Journée Nationale des Enfants (JNE) :

- Promouvoir la prévention de la violence faite aux enfants et l'action d'ESPACE.
- Augmenter la visibilité d'ESPACE.
- Sensibiliser la population aux droits des enfants.

Appuyée par Sylvie Carter. Adoptée à l'unanimité.

18-05-1

D-4-14

ÉCHÉANCIER POUR LE REMPLACEMENT DU CONGÉ SANS SOLDE DE LA COORDONNATRICE AU PROGRAMME.

Christiane Nault propose l'échéancier suivant :

- Le 9 mai 2018 : formation du comité de sélection
- Semaine du 14 mai : le comité de sélection travaille l'offre d'emploi
- Affichage du 22 mai au 4 juin
- 11 juin : Évaluation des candidatures
- Semaine du 18 juin : Entrevues des candidates et candidats retenus
- Au plus tard le 23 juin : Le comité exécutif procède à l'embauche
- 20 août : Entrée en fonction de la personne remplaçante.

Appuyée par Janie Bergeron. Adoptée à l'unanimité.

18-05-1

D-5-17

EMBAUCHE POUR LE REMPLACEMENT DU CONGÉ SANS SOLDE AU POSTE DE COORDONNATRICE AU PROGRAMME : MANDATER LE COMITÉ EXÉCUTIF

Considérant :

- l'échéancier adopté pour procéder à la sélection de la personne;
- la fermeture imminente de plusieurs organismes ESPACE;

- qu'il est difficile de tenir une rencontre de la Collective pendant la période estivale;

Alexandre Gaudreault propose de mandater le comité exécutif afin qu'il procède à l'embauche de la personne qui remplacera Odette Théberge, au poste de coordonnatrice au programme, lors de son congé sans solde.

Appuyée par Linda Laliberté. Adoptée à l'unanimité.

18-05-1

D-22-6

ADOPTION DU PLAN DE MARKETING ET DE COMMUNICATION SYNTHÉTISÉ ET ACTUALISÉ POUR L'ANNÉE 2018-2019

Considérant :

- l'orientation *Promouvoir ESPACE et augmenter sa visibilité* qui fut adoptée au congrès d'orientation 2016;
- la volonté d'avoir une actualisation (version synthétisée) des plans de marketing et de communication du ROEQ, tel que décrit dans le mandat du comité visibilité à la résolution 16-10-2 COM-5-102;
- le besoin que des actions, ayant pour but de promouvoir ESPACE et d'augmenter sa visibilité, soient mises dans un échéancier précis, tel que décrit dans le mandat du comité visibilité à la résolution 16-10-2 COM-5-102;
- le plan de marketing et de communication actualisé et synthétisé qui fut présenté par le comité visibilité à la Collective en mai 2018;

Julie Mailhot propose l'adoption du plan de marketing et de communication synthétisé et actualisé pour l'année 2018-2019, avec les modifications demandées par la Collective.

Appuyée par Linda Laliberté. Adoptée à l'unanimité.

18-05-1

D-7-23

ADOPTION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS 2017-2018 DU ROEQ

Janie Bergeron propose l'adoption du rapport d'activités 2017-2018 du ROEQ avec les corrections demandées par la Collective.

Appuyée par Isabelle Picard. Adoptée à l'unanimité.

18-05-1

D-8-25

PLAN D'ACTION 2018 -2019 DU ROEQ

Isabelle Picard propose l'adoption du plan d'action 2018-2019, en tenant compte des changements apportés lors de la réunion de Collective de mai 2018.

Appuyée par Christiane Nault. Adoptée à l'unanimité.

18-6-SP

D-38-9

MODIFICATION AUX RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX DU ROEQ

Considérant :

- L'avis juridique de Me George Lebel au sujet de l'assurance responsabilité des administrateurs et dirigeants ;
- La recommandation qu'on y trouve d'ajouter une clause sur les frais judiciaires aux règlements généraux de la corporation;

Julie Mailhot propose l'ajout aux règlements généraux du ROEQ de l'article 5.14 Frais judiciaires: *Les administratrices/administrateurs et dirigeantes/dirigeants sont indemnisés/indemnisées et remboursés/remboursées par la corporation des frais et dépenses qu'elles/ils peuvent être appelés/appelés à faire au cours ou à l'occasion d'une poursuite judiciaire intentée contre elles/eux à raison d'actes posés dans l'exercice de leurs fonctions, excepté ceux qui révèlent d'une négligence ou d'une faute de leur part.*

Appuyée par Janie Bergeron. Adoptée à l'unanimité.

18-06-SP

D-39-10

DESCRIPTIF UNIFORME ACCOMPAGNANT LE RUBAN BLEU DE LA JNE :
ADOPTION

Considérant :

- que le ruban bleu de la Journée Nationale des Enfants est uniforme et lié à ESPACE, son image, sa réputation ;
- qu'un descriptif commun permet une traduction en anglais commune ;

Josée Faucher propose d'adopter le descriptif uniforme, tel que modifié à la Collective de juin 2018. Le format est une autonomie absolue pour les organismes qui pourront choisir celui qui leur convient.

Appuyée par Alexandre Gaudreault. Adoptée à l'unanimité.

18-10-2

D-18-98

MOMENT DE LA DISCUSSION EN COLLECTIVE SUR LE CHOIX DE LA PRÉSENTATION/DISCUSSION SUR LA CONJONCTURE DURANT LES CONGRÈS

Considérant :

- la discussion de la Collective en octobre 2017 ;
- le temps nécessaire pour la préparation de cet atelier par le comité organisateur du congrès ;
- la résolution *14-02-3 D-11-106 Présentation/discussion sur la conjoncture durant les congrès*;

Janie Bergeron propose qu'à chaque année, lors de sa réunion de février, la Collective nomme ses préoccupations au sujet de la conjoncture afin d'orienter le comité congrès dans la préparation de la présentation/discussion de cet atelier.

Cette résolution modifie la résolution *14-02-3 D-11-06 Présentation/discussion sur la conjoncture durant les congrès*

Appuyée par Josée Faucher. Adoptée à l'unanimité.

18-10-2

D-19-100

PORTE-PAROLE : MANDAT AU COMITÉ VISIBILITÉ ET COMITÉ EXÉCUTIF

Considérant :

- la relation liant une personne d'un organisme ESPACE et Marième ;
- que Marième est une personnalité montante et sera probablement de plus en plus connue ;

Hélène Lepage propose que s'il n'y a pas de cachet normalement demandé par les porte-paroles et une fois les vérifications nécessaires faites (réputation, antécédents) :

- le comité visibilité établisse un contact avec Marième afin de connaître son intérêt et de partager les besoins et les attentes d'ESPACE et ceux de l'artiste.
- si Marième ne peut pas ou ne veut pas, que le comité visibilité fasse cette démarche auprès de la comédienne Maxime Morin.

Et propose de mandater le comité exécutif afin de signer un contrat avec la porte-parole. S'il y a un cachet demandé, le comité exécutif déterminera l'octroi du cachet avec une recommandation du comité finances.

Appuyée par Nathalie Leduc. Adoptée à l'unanimité.

18-10-2

D-20-101

ACTES DES CONGRÈS : ABOLITION DES RÉOLUTIONS 92-4-1 D-1-1 LES ACTES DU CONGRÈS, 92-4-1-D-2-2 ACTES DU CONGRÈS ET ARCHIVAGE DES DOCUMENTS DE FORMATION

Considérant :

- que les personnes qui donnent les formations, lors des congrès, remettent généralement une version électronique de leur document de présentation ;
- que des notes sont prises lors des formations/ateliers au congrès ;
- que le comité *Suivis aux activités de formation continue* existe et qu'il utilise les informations dont il a besoin pour bonifier les trousseaux de formation ;

Sylvie Carter propose :

- de rendre caduque les résolutions 92-4-1 D-1-1 Les actes du congrès et 92-4-1 D-2-2 Actes du congrès et de ne plus rédiger d'acte des congrès ;
- d'archiver au bureau du ROEQ les documents de formation remis pendant les congrès ;
- de rendre disponible, en version électronique, les documents de formation et les notes prises sur les formations et la description de celles-ci, sur le module de partage du site Internet (Intranet, FTP), pendant une durée de cinq ans ;
- de lister les formations/ateliers offerts pendant les congrès pour les périodes précédentes de plus de cinq ans ;
- que la coordonnatrice au programme soit responsable de l'archivage et de la mise en ligne de ces documents.

Appuyée par Josée Faucher. Adoptée à l'unanimité.

19-02-3

D-21-104

LETTRÉ DU ROEQ DESTINÉE À ESCOUADE POUR L'ENFANCE

Considérant :

- que le site Web d'Escouade pour l'enfance (anciennement ESPACE Laurentides) reprend textuellement des éléments liés au programme ESPACE et à son analyse ;
- la décision de cet organisme de ne plus être membre du ROEQ et par conséquent, de ne plus appliquer le programme ESPACE et ses outils ;
- la décision de la collective du ROEQ de transmettre une lettre au conseil d'administration d'Escouade pour l'enfance afin de lui partager ses préoccupations et questionnement ;
- l'ébauche de lettre suggérée par l'équipe de permanence ;

Janie Bergeron propose d'entériner la décision du comité exécutif prise le 6 décembre 2018 à l'effet d'adopter la lettre du ROEQ destinée à Escouade pour l'enfance, avec les modifications demandées par le comité exécutif.

Appuyée par Sylvie Carter. Adoptée à l'unanimité.

19-02-3

D-22-114

**ABSENCE DE PROBATION POUR ANNE-VALÉRIE LEMIEUX-BRETON
POUR FIN D'ASSURANCE COLLECTIVE**

Considérant :

- les valeurs d'équité et d'égalité qui animent le ROEQ ;
- la possibilité de faire adhérer la nouvelle coordonnatrice au régime d'assurance collective et que celui-ci est un avantage social intéressant ;
- les coûts relatifs à cette adhésion ;

Hélène Lepage propose qu'Anne-Valérie Lemieux-Breton puisse bénéficier d'une absence de probation pour fin d'assurance collective, afin qu'elle ait accès à l'assurance collective du ROEQ dès son entrée en poste.

Appuyée par Nathalie Leduc. Adoptée à l'unanimité.

19-02-3

D-23-118

**POLITIQUE DU ROEQ EN PRÉVENTION DU HARCÈLEMENT
PSYCHOLOGIQUE OU SEXUEL AU TRAVAIL : ADOPTION**

Considérant :

- l'obligation légale de se doter d'une politique en prévention du harcèlement psychologique et sexuel et du traitement des plaintes ;
- que le ROEQ veut offrir un milieu de travail exempt de harcèlement et d'abus de pouvoir ;
- les discussions lors de la réunion de la collective du ROEQ en février 2019 ;

Sylvie Carter propose d'adopter la *Politique du ROEQ en prévention du harcèlement psychologique ou sexuel au travail*.

Le document de référence sur le traitement des plaintes au ROEQ sera modifié conformément à la présente résolution.

Appuyée par Alexandre Gaudreault. Adoptée à l'unanimité.

19-02-3

D-24-124

**HÉBERGEMENT : MAINTIEN DES CHOIX POUR 3 RÉUNIONS DE 2019-
2020 ET MANDATER LA COORDONNATRICE ADMINISTRATIVE POUR
LA RÉUNION D'OCTOBRE 2019**

Considérant :

- la résolution 03-05-1 D-3-26 Hébergement : principes généraux ;
- la résolution 03-05-1 F-5-27 Hébergement : couts reliés aux principes généraux ;
- l'acquis que représente l'occupation simple des chambres, l'importance d'offrir les meilleures conditions aux personnes ayant besoin d'hébergement, la prise en compte du respect des personnes ainsi que de leur intimité;

- le comparatif fait avec d'autres hébergeurs à Québec en 2016;

Sylvie Carter propose de maintenir, pour les réunions de 2019-2020 les choix d'hébergement suivants :

- Une chambre en occupation simple :
Selon le coût facturé par l'hôtel désigné par le ROEQ.
- Une chambre en occupation double :
Selon le coût facturé par l'hôtel désigné par le ROEQ.
- Un lit militant :
Le ROEQ paiera un montant forfaitaire de 20\$ par nuit.
- Une chambre ailleurs qu'à l'hôtel désigné par le ROEQ :
Sur présentation d'une pièce justificative, le ROEQ paiera jusqu'à concurrence de l'équivalent d'une chambre en occupation simple ou en occupation double comme s'il s'agissait de l'hôtel désigné par le ROEQ.
La responsabilité de la réservation et du paiement incombe à la personne qui choisit ce type d'hébergement.

Et de mandater la coordonnatrice administrative pour trouver et conclure une entente avec un hébergeur pour la réunion d'octobre 2019.

Appuyée par Josée Faucher. Adoptée à l'unanimité.

19-02-3

D-25-128

NOMINATION DES SIGNATAIRES AU COMPTE

Janie Bergeron propose de nommer Anne-Valérie Lemieux-Breton, Isabelle Picard et Nancy Gagnon comme signataires autorisés pour les transactions reliées au compte bancaire détenu par le ROEQ auprès de la Caisse d'économie solidaire Desjardins.

Cette résolution remplace et rend caduque la résolution *18-02-3 D-16-94 Nomination des signataires au compte.*

Appuyée par Linda Laliberté. Adoptée à l'unanimité.

19-02-3

D-26-143

OBJECTIFS DU ROEQ 2019-2020

Janie Bergeron propose l'adoption des objectifs suivants pour 2019-2020 :

Objectifs du ROEQ pour 2019-2020

À l'éclairage du Plan d'action 2018-2019

et tenant compte des ressources humaines et financières du ROEQ :

- 1) Adapter et concevoir des outils liés au programme ESPACE en fonction des besoins des enfants et des adultes en matière de prévention de la violence faite aux enfants ;
- 2) Accroître la visibilité et la reconnaissance de l'expertise d'ESPACE ;
- 3) Militer pour l'augmentation de la reconnaissance et du financement du ROEQ et des organismes ESPACE en solidarité avec le mouvement d'action communautaire autonome ;
- 4) Renforcer les liens entre le ROEQ et les organismes ESPACE.

Appuyée par Hélène Lepage. Adoptée à l'unanimité.

19-02-3

D-27-145

BALISES POUR LA DISTRIBUTION DE MATÉRIEL PROVENANT DE L'EXTÉRIEUR D'ESPACE PAR DES ORGANISMES ESPACE AUPRÈS DES ENFANTS DANS LE CADRE DES ATELIERS DU PROGRAMME ESPACE

Considérant :

- qu'ESPACE distribue déjà des cahiers d'activités de maintien des acquis suite à ses ateliers ainsi qu'un aide-mémoire personnalisé par celui-ci ;
- le souci de ne pas mettre en danger un enfant qui peut vivre de la violence dans son milieu familial ;
- le souci de ne pas associer ESPACE à une entreprise ou organisation particulière ;

Josée Faucher propose d'utiliser le fonctionnement suivant pour la distribution de matériel provenant de l'extérieur d'ESPACE :

Pour une distribution régionale :

1. Si un organisme ESPACE désire remettre aux enfants qui ont reçu le programme ESPACE, du matériel provenant d'une autre organisation, il s'assure qu'il respecte les critères suivants :
 - Que le matériel ne provienne pas d'entreprises ou autres ayant pour but de faire de la publicité pour celle-ci (ex. cahier à colorier *Natrel*) ;
 - Que les enfants puissent utiliser le matériel de façon indépendante, sans l'aide d'un adulte ;
 - Que le matériel ne mette pas « en danger » l'enfant au retour dans son milieu familial.
2. Par la suite, l'organisme envoie le matériel aux organismes, avec un délai de deux semaines, afin de vérifier si ceux-ci sont d'accord à ce que l'organisme distribue ce matériel dans sa région.
3. Afin de s'assurer que le matériel ne soit pas associé à ESPACE, celui-ci sera remis au milieu qui s'occupera de faire la distribution auprès des enfants. Il ne sera pas remis tout de suite après les activités de prévention par l'équipe d'animation.

Distribution de matériel au niveau provincial :

1. Si une table de concertation ou une organisation fait la demande à un organisme ESPACE que le ROEQ devienne un distributeur pour la province du Québec, l'organisme s'assure qu'il respecte les mêmes critères que pour une distribution régionale.
2. Si tel est le cas, l'organisme présentera la demande à la collective du ROEQ.

Appuyée par Nathalie Leduc. Adoptée à l'unanimité.

19-02-3

D-28-148

THÈMES DU CONGRÈS D'ORIENTATION 2020 : ADOPTION

Considérant :

- les discussions à la Collective;
- le sondage effectué auprès des organismes ;

Nathalie Leduc propose d'adopter les thèmes suivants :

- Gestion en collective
 En conservant la lunette : égalité, équité et féminisme
- Appartenance au ROEQ (et sa base d'unité).

Appuyée par Josée Faucher. Adoptée à l'unanimité.

F - Finances

18-05-1

F-1-4

PAIEMENT DES DROITS D'AUTEUR À ILLUSTRATIONS ORBIE POUR LES ORGANISMES ESPACE ET LE ROEQ

Considérant

- la situation financière du ROEQ;
- la qualité des illustrations proposées par Illustrations Orbie;
- que les illustrations se retrouvent sur du matériel « ESPACE » uniforme;
- la possibilité pour les organismes d'utiliser les illustrations proposées;
- que tous les organismes auront accès aux illustrations, sans égard à la situation financière de chaque organisme;
- la recommandation du comité finances du ROEQ pour que le regroupement paie l'ensemble des droits d'auteur à Illustration Orbie afin que tous les organismes ESPACE et le ROEQ puissent utiliser certaines images;

Christiane Nault propose d'entériner la décision du comité exécutif prise le 27 mars 2018, à l'effet que le ROEQ paie les droits d'auteurs, pour le ROEQ et les 10 organismes ESPACE (Abitibi Est, Bois-Francs, Châteauguay, Chaudière-Appalaches, Côte-Nord, Gaspésie-les-Îles, Mauricie, Outaouais, région de Québec, Suroît) pour l'utilisation des illustrations :

- Enfants qui se tapent dans les mains (cahiers)
- Des droits (sécurité, force, liberté)
- Dire non!
- Le dire à un adulte
- L'autodéfense
- Demander de l'aide

Pour un coût de trois mille dollars (3 000\$). Les organismes auront la responsabilité de respecter le contrat avec Illustrations Orbie quant à l'utilisation des illustrations.

Appuyée par Sylvie Carter. Adoptée à l'unanimité.

18-05-1

F-2-8

HEURES SUPPLÉMENTAIRES ACCORDÉES AU COORDONNATEUR DU ROEQ

Considérant

- qu'une banque de 30 heures de travail supplémentaires a été budgétée pour l'année 2018-2019;
- qu'il reste 30 heures non utilisées dans cette banque;
- que les autres permanentes sont en accord avec la demande;
- le surplus de travail occasionné par la participation du coordonnateur du ROEQ à l'assemblée du RQ-ACA;

Christiane Nault propose d'accorder sept heures de la banque prévue pour des heures supplémentaires de la permanence au coordonnateur du ROEQ.

Appuyée par Julie Mailhot. Adoptée à l'unanimité.

18-05-1

F-3-16

HEURES SUPPLÉMENTAIRES ACCORDÉES AU COORDONNATEUR DU ROEQ POUR LA SÉLECTION DE LA COORDINATION AU PROGRAMME

Considérant le surplus de travail occasionné par la participation du coordonnateur du ROEQ au comité de sélection;

Nathalie Leduc propose d'accorder 14 heures supplémentaires au coordonnateur du ROEQ pour participer au comité de sélection pour l'embauche de la coordination au programme.

Appuyée par Hélène Lepage. Adoptée à l'unanimité.

18-05-1

F-4-24

DEMANDE DE FINANCEMENT à RAP Côte-Nord

Considérant :

- qu'un financement pourrait être obtenu ;
- que le projet serait mené par un organisme ESPACE ;
- que la permanence du ROEQ apportera son soutien, mais n'aura pas à prendre la coordination de ce projet ;
- qu'un livre peut être un bon outil de sensibilisation ;
- que certains milieux ont évoqué qu'un livre jeunesse serait un outil intéressant ;

Sylvie Carter propose qu'ESPACE Côte-Nord, en collaboration avec ESPACE Gaspésie-les-Îles et le soutien de la coordonnatrice administrative, fasse une demande à RAP Côte-Nord pour l'écriture d'un livre jeunesse et qu'un suivi soit ensuite fait à la Collective.

Appuyée par Janie Bergeron. Adoptée au consensus.

18-05-1

F-35-5

NON RENOUVELLEMENT DE L'ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE DES ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF – GARANTIE ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS

Considérant

- les coûts associés;

- l'avis juridique de Me Lebel;
- les faibles probabilités qu'elle soit utilisée;

Hélène Lepage propose de ne pas renouveler l'assurance responsabilité civile des organismes à but non lucratif- Garantie Administrateurs et dirigeants.

La ratification des actes des administratrices et des administrateurs se fera dans les assemblées générales annuelles du ROEQ.

Appuyée par Alexandre Gaudreault. Adoptée au consensus.

18-06-SP

F-36-6

ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS AUDITÉS 2017-2018

Il est proposé par Hélène Lepage d'adopter les états financiers 2017-2018 audités par la firme comptable Roy Desrochers Lambert S E N C R L, tel que présenté lors de la réunion spéciale du 6 juin 2018.

Appuyée par Josée Faucher. Adoptée à l'unanimité.

18-06-SP

F-37-7

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2018-2019 : ADOPTION

Il est proposé par Isabelle Picard d'adopter les prévisions budgétaires 2018-2019, tels que présentées lors de la réunion du 6 juin 2018.

Appuyée par Nathalie Leduc. Adoptée à l'unanimité.

18-10-2

F-9-60

ALLOCATION DE LOYER POUR LA CHARGÉE DE PROJETS

Considérant :

- que la nouvelle chargée de projets travaillera de son domicile à Rimouski et qu'elle aura donc besoin, dans le cadre de ses fonctions, d'utiliser un espace dans son logement;
- qu'en utilisant son appartement, elle permettra de diminuer les dépenses du ROEQ qui n'aura pas à déboursier pour la location d'un local;
- que des frais sont occasionnés par l'utilisation de son logement pour le travail (coût de location, électricité, etc.);
- que, par le passé, une allocation de 75\$ par mois a été allouée à des travailleuses utilisant leur domicile comme lieu de travail;
- la bonne santé financière du ROEQ;

Janie Bergeron propose d'entériner la décision du comité exécutif, prise lors de sa réunion du 10 septembre 2018, à l'effet de répondre positivement à la demande de la chargée de projets pour qu'une allocation de loyer lui soit accordée. Un montant de 75\$ par mois sera payé à la chargée de projets pour l'utilisation d'un espace de travail à son domicile. Cette allocation mensuelle sera payée à partir de septembre 2018 et jusqu'en mars 2020.

Il est demandé au comité finances d'évaluer ultérieurement la possibilité de proposer à la Collective des balises pour l'allocation de loyer en vue de futures demandes provenant d'une travailleuse ou d'un travailleur.

Appuyée par Christiane Nault. Adoptée à l'unanimité.

18-10-2

F-10-65

BUDGET 2018-2019 MODIFICATIONS AUX DÉPENSES : AUGMENTER LES BUDGETS DE FOURNITURES DE BUREAU ET DE VISIBILITÉ

Considérant :

- les prévisions financières ajustées présentées à la Collective lors de la réunion d'octobre 2018 ;
- les besoins émis par la permanence quant à l'achat d'équipement de bureau performant et d'un aménagement de bureau adéquat ;
- que le plan de marketing et de visibilité prévoit l'augmentation de la visibilité du ROEQ et d'ESPACE en général ;
- que remettre un objet promotionnel aux partenaires et lors de représentation et d'activités permet au ROEQ et à ESPACE en général d'augmenter sa visibilité et de rappeler sa présence ;
- que le ROEQ ne dispose pas d'élément visuel, telle une bannière sur pied pour ses représentations, prises de photos, etc. et que celle-ci serait utile ;

Hélène Lepage propose que les prévisions financières 2018-2019 soient modifiées pour inclure une dépense supplémentaire de 2000\$ en fournitures de bureau et une dépense supplémentaire de 1 000\$ en visibilité. La permanence a la responsabilité de faire faire les objets promotionnels et de visibilité, avec le soutien du comité visibilité.

Cette résolution modifie la résolution *18-06-SP F-37-7 Prévisions budgétaires 2018-2019 : adoption*

Appuyée par Alexandre Gaudreault. Adoptée à l'unanimité.

18-10-2

F-11-66

ANNULATION DE LA RÉOLUTION 17-05-1 F-4-15 CONGRÈS 2018 : OFFRE D'ESPACE GASPÉSIE-LES-ÎLES

Considérant :

- la situation financière du ROEQ ;
- les valeurs d'équité et d'égalité qui animent le ROEQ ;
- qu'il y a des défis à organiser un congrès en région et que celui de rembourser les frais de transport en est un supplémentaire ;

Hélène Lepage propose, sur une recommandation du comité finances, de rendre caduque la résolution *17-05-1 F-4-15 Congrès 2018 : Offre d'ESPACE Gaspésie-les-Îles*.

Appuyée par Isabelle Picard. Adoptée à l'unanimité.

18-10-2

F-12-67

BALISES POUR PAIEMENT D'HONORAIRES LORS DES CONGRÈS

Considérant :

- que le montant initialement adopté a été fixé en 2007 et qu'aucune indexation n'a été apportée à ce montant depuis ;
- que les honoraires des consultantes et consultants et des formatrices et formateurs externes ont considérablement augmenté au cours de la dernière décennie ;
- qu'il est difficile pour le comité congrès d'embaucher des ressources pour des formations pour tout le congrès ;
- qu'indexer le montant annuellement permettra de rendre la résolution durable ;

Julie Mailhot propose d'utiliser les balises suivantes pour le paiement d'honoraires aux personnes-ressources lors des congrès du ROEQ :

1. Budgéter annuellement un montant de 2 000\$ pour le paiement des honoraires des personnes-ressources. Indexer ce montant annuellement au pourcentage équivalent de l'indexation annuelle du Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) du ministère de la Santé et des Services sociaux.
2. Budgéter annuellement un montant de 200\$ pour couvrir les frais connexes pouvant être réclamés par les personnes-ressources. Indexer ce montant annuellement au pourcentage équivalent de l'indexation annuelle du Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) du ministère de la Santé et des Services sociaux.

Ces frais connexes pourraient être, par exemple :

- frais de déplacement
- frais de repas
- frais d'hébergement
- frais de photocopies
- etc.

3. Tenir compte, lorsque possible, des éléments suivants dans le choix des personnes-ressources :
- personnes-ressources en provenance d'organismes communautaires. À vérifier si des honoraires moindres peuvent être facturés.
 - Personnes-ressources habitant près de l'endroit où se tient le congrès afin de diminuer les frais connexes.

Cette résolution rend caduque la résolution 07-02-3 D-11-76 Balises pour paiement d'honoraires lors des congrès.

Appuyée par Alexandre Gaudreault. Adoptée à l'unanimité.

18-10-2

F-13-68

PERFECTIONNEMENT DES PERMANENTES ET PERMANENTS DU ROEQ : BUDGET GLOBAL ANNUEL

Considérant :

- la résolution 11-10-2 PER-3-57 *Perfectionnement des permanentes du ROEQ : fonctionnement et budget*;
- les coûts usuels pour des formations;
- que le budget est alloué pour l'ensemble des travailleuses et travailleurs du ROEQ ;

Nathalie Leduc propose, sur recommandation du comité finances, de budgéter un montant global annuel de 1 000 \$ pour le perfectionnement de l'ensemble des permanentes et permanents et que ce montant soit indexé annuellement au pourcentage équivalent de l'indexation annuelle du Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) du ministère de la Santé et des Services sociaux.

Cette résolution rend caduque la résolution 12-02-3 F-17-107 Perfectionnement des permanentes du ROEQ : budget global annuel

Appuyée par Josée Faucher. Adoptée à l'unanimité.

18-10-2

F-14-69

AFFECTATION DE L'EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2018-2019

Considérant :

- que le congrès 2020 sera en Abitibi ;
- la situation financière du ROEQ ;
- les valeurs d'équité et d'égalité qui visent à ne pas pénaliser un organisme situé en région non centrale pour l'organisation du congrès ;

Isabelle Picard propose d'affecter, au 31 mars 2019, l'excédent des produits sur les charges aux frais de transport pour le congrès 2020.

Appuyée par Hélène Lepage. Adoptée à l'unanimité.

18-10-2

F-15-70

MONTANT ALLOUÉ POUR LA FORMATION CONTINUE LORS DE LA RENCONTRE ANNUELLE DES FORMATRICES-FORMATEURS ESPACE

Considérant :

- que le montant actuel est insuffisant de telle sorte que, depuis quelques années, la formation a parfois été réduite à une demi-journée lors de la rencontre annuelle des formatrices et du formateur, au lieu d'une journée complète ;
- que les honoraires des consultantes et consultants et/ou des formatrices et formateurs externes ont considérablement augmenté au cours de la dernière décennie ;
- que la formation continue aux formatrices et formateurs est un atout pour l'ensemble des organismes membres du ROEQ et permet d'adapter le programme et les outils en fonction des connaissances actualisées ;
- qu'indexer le montant permet de rendre la résolution durable dans le temps ;

Julie Mailhot propose que le montant alloué pour la formation continue des formatrices et formateurs soit, à compter de 2019-2020, de 1 200\$ et que ce montant soit indexé annuellement au pourcentage équivalent de l'indexation annuelle du Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) du ministère de la Santé et des Services sociaux.

Cette résolution rend caduque la résolution *09-04-1 PR-8-14 Rencontre des formatrices–formateurs ESPACE et activité de formation continue : changements.*

Appuyée par Christiane Nault. Adoptée à l'unanimité.

18-10-2

F-16-88

4^E RÉUNION RÉGULIÈRE DE COLLECTIVE POUR 2019-2020 ET 2020-2021

Considérant :

- le financement ponctuel reçu du ministère de la Santé et des Services sociaux de 40 000\$/année pour 2018-2019, 2019-2020 et 2020-2021 ;
- le mandat lié au financement reçu ;
- que ce mandat nécessite des discussions, des suivis et des décisions en Collective ;
- que présentement il y a déjà un travail de priorisation dans les sujets pouvant être abordés lors des trois réunions régulières annuelles et qu'il est

difficile d'y ajouter des sujets liés au financement ponctuel et au mandat lié à celui-ci ;

Isabelle Picard propose qu'en 2019-2020 et 2020-2021 il y ait une 4^e réunion régulière de la Collective, en décembre, selon les balises de la résolution *11-05-1 D-6-32 Dates des réunions de Collective, de congrès et d'AGA*.

Appuyée par Janie Bergeron. Adoptée à l'unanimité.

18-10-2

F-17-99

AUGMENTATION DE LA COTISATION EMPLOYEUR AU RÉGIME DE RETRAITE

Considérant :

- les prévisions financières ;
- les états financiers positifs des cinq dernières années ;
- que le régime de retraite fait partie de l'amélioration des conditions de travail des employées-employés du ROEQ ;
- la moyenne de la contribution des employeurs à ce régime ;
- qu'il est possible pour la Collective de réviser ce montant ;

Isabelle Picard propose, sur recommandation du comité finances, de hausser la contribution patronale au régime de retraite de 1% à 3% à compter du 1^{er} novembre 2018.

Appuyée par Julie Mailhot. Adoptée à l'unanimité.

19-02-3

F-18-105

DEMANDE DU COMITÉ REMANIEMENT DES ATELIERS POUR ADULTES

Considérant :

- la priorité adoptée par l'Assemblée générale du ROEQ en 2016 qui est de « Revoir la formule de l'ensemble des ateliers offerts aux adultes » ;
- les activités 1.3 et 1.4 du plan d'action 2018-2019 du ROEQ demandant à ce que des changements dans la formule, le contenu et la promotion des ateliers pour adultes soient soumis à la Collective durant l'année 2018-2019;
- le mandat du comité remaniement des ateliers pour adultes inscrit dans la résolution *17-05-1 PR-4-36 Comité ponctuel de remaniement des ateliers destinés aux adultes : mandat et composition*;
- l'avancement des travaux du comité remaniement des ateliers pour adultes;
- l'efficacité des rencontres de comité en personne;

- la demande du comité remaniement des ateliers pour adultes à l'effet que le ROEQ permette à ce comité de se rencontrer une deuxième fois en personne au cours du mois de mars 2019;
- la recommandation du comité finances à l'effet de défrayer les coûts de transport, d'hébergement et de repas pour deux jours de réunion en personne du comité remaniement des ateliers pour adultes, selon les barèmes en vigueur au ROEQ, pour une dépense d'environ 1080\$;
- la bonne santé financière du ROEQ;
- l'importance que le comité remaniement des ateliers pour adultes sache rapidement s'il est possible, ou non, que ses membres puissent se rencontrer en personne, car cela influencera son échéancier et ses travaux;

Nathalie Leduc propose d'entériner la décision prise par le comité exécutif, le 20 décembre 2018, à l'effet d'autoriser le comité remaniement des ateliers pour adultes à se rencontrer en personne, à Montréal, pour deux journées consécutives de réunion en mars 2019.

Appuyée par Alexandre Gaudreault. Adoptée à l'unanimité.

19-02-3

F- 19-106

ENTRETIEN MÉNAGER DES BUREAUX DU ROEQ

Considérant :

- les prévisions budgétaires 2018-2019 qui prévoient un montant de 35\$ aux deux semaines pour l'entretien ménager des bureaux du ROEQ;
- l'arrêt de service de la personne qui était responsable de l'entretien ménager;
- qu'ESPACE région de Québec, situé dans des locaux voisins du ROEQ, a offert le contrat d'entretien ménager à l'une de ses travailleuses;
- que cette personne est intéressée à effectuer l'entretien ménager des bureaux du ROEQ au coût de 35\$;

Alexandre Gaudreault propose d'entériner la décision du comité exécutif, prise le 15 janvier 2019, à l'effet de défrayer les coûts pour l'entretien ménager des locaux du ROEQ. L'entretien sera fait par une personne d'ESPACE région de Québec. Le coût de l'entretien sera de 35\$ par période de deux semaines, et ce, dix mois par année. Le coût total annuel sera d'environ 700\$.

Cette résolution rend caduque la résolution *17-05-1 F-3-8 Entretien ménager des bureaux du ROEQ*.

Appuyée par Nathalie Leduc. Adoptée à l'unanimité.

19-02-3

F-20-109

DÉPART DE JOËL CASTONGUAY : ACHAT D'UN CADEAU

Considérant :

- le départ de Joël Castonguay prévu le 8 février 2019 ;
- les 6 années de services de Joël Castonguay au ROEQ en occupant les postes d'adjoint administratif et ensuite de coordonnateur ;

Linda Laliberté propose d'entériner la décision du comité exécutif, prise le 24 janvier 2019, à l'effet d'acheter un cadeau de départ pour Joël Castonguay. Le montant de ce cadeau sera d'au maximum 200\$ incluant les taxes. Nancy Gagnon et Patricia St-Hilaire sont mandatées pour choisir le cadeau et procéder à l'achat.

Appuyée par Hélène Lepage. Adoptée à l'unanimité.

18-02-3

F-21-119

AFFECTATION DE 4 000 \$ DU BUDGET 2018-2019 POUR LE CONGRÈS 2020

Considérant :

- que le congrès 2020 sera en Abitibi et que par conséquent les frais de transport seront plus élevés que la moyenne des autres congrès ;
- la situation financière du ROEQ ;
- les valeurs d'équité et d'égalité qui visent à ne pas pénaliser un organisme situé en région non centrale pour l'organisation du congrès ;

Linda Laliberté propose d'affecter, au 31 mars 2019, 4 000\$ aux frais de transport pour le congrès 2020.

Cette résolution rend caduque la résolution 18-10-2 F-14-69 Affectation de l'excédent des produits sur les charges du budget de fonctionnement 2018-2019.

18-02-3

F-22-120

AFFECTATION DE 10 000\$ DU BUDGET 2018-2019 À DES DÉPENSES LIÉES À LA RECHERCHE, AU SOUTIEN ET AU DÉVELOPPEMENT

Considérant :

- le nouvel argent gouvernemental ;
- la mise à jour nécessaire de données liées au programme ESPACE et ses impacts ;
- que la recherche, le soutien et le développement font partie de la mission du ROEQ envers ses membres ;
- l'intérêt manifesté par des chercheurs pour conduire une recherche évaluative sur le programme ESPACE ;
- les recommandations du comité finances et de la permanence ;

Hélène Lepage propose d'affecter 10 000\$ du budget 2018-2019 à des dépenses relatives à la recherche, au soutien et au développement pouvant être effectuées en 2019-2020 ou en 2020-2021.

Appuyée par Christiane Nault. Adoptée à l'unanimité.

18-02-3

F-23-121

AFFECTATION DE 1 500\$ DU BUDGET 2018-2019 À DES MANDATS PONCTUELS EN SOUTIEN À LA PERMANENCE.

Considérant :

- la situation financière du ROEQ ;
- des changements au sein de l'équipe de permanence ;
- le souci de dégager la permanence et de ne pas la surmener ;
- les recommandations du comité finances et de la permanence ;

Hélène Lepage propose d'affecter 1 500\$ du budget 2018-2019 à des dépenses relatives à des mandats ponctuels externes en 2019-2020 ou en 2020-2021.

Appuyée par Sylvie Carter. Adoptée à l'unanimité.

19-02-3

F-24-122

FRAIS DE DÉPLACEMENTS : AUGMENTATION DE L'ALLOCATION AU KILOMÉTRAGE

Considérant :

- la résolution 15-02-3 F-14-100 qui réitérait l'objectif établi en 2001 d'arriver éventuellement à un remboursement de 0.46\$/km ;
- que le remboursement des frais de kilométrage reconnaît les dépenses d'essence, mais aussi l'usure du véhicule et les risques de la route inhérents aux déplacements ;
- les capacités financières du ROEQ ;
- les comparatifs avec d'autres organisations, dont le « taux raisonnable de remboursement » de Revenu Québec ;

Il est proposé par Josée Faucher, sur recommandation du comité finances, que le nouveau tarif pour le remboursement des frais de déplacement soit de 49¢ du kilomètre et que ce tarif prenne effet à partir du 1^{er} avril 2019. Cette résolution rend caduque la résolution 18-02-3 F-15-89 *Frais de déplacements : Augmentation du tarif.*

Le tarif sera réévalué chaque année à la Collective de février.

Appuyée par Julie Mailhot. Adoptée à l'unanimité.

19-02-3

F-25-123

FRAIS REMBOURSÉS PAR LE ROEQ : AUGMENTATION DU PER DIEM REPAS

Considérant

- le coût des repas pour apporter ou en restaurant augmente sans cesse ;
- qu'il est difficile de pouvoir se déplacer sans défrayer des frais de repas plus grands que le per diem en cours ;
- que lors de déplacements de plus d'une journée, des dépenses liées à des achats de nourriture ou de breuvages, en dehors des repas, sont faites ;
- la situation financière du ROEQ ;

Julie Mailhot propose, sur recommandation du comité finances, qu'à compter du 1^{er} avril 2019, la nouvelle grille de remboursement se lise ainsi :

Une indemnité de repas forfaitaire de 52\$/jour pour les jours complets en déplacement* à l'extérieur du lieu normal de travail. Chaque repas supplémentaire occasionné lors du même déplacement ou lors d'un déplacement de moins d'un jour donne droit à l'une des indemnités forfaitaires de repas suivantes :

Déjeuner	9.00\$
Diner	20.00\$
Souper	23.00\$

* Un jour complet de déplacement est la période comportant 3 repas consécutifs dans une période de 24 heures à l'extérieur du lieu normal de travail.

Cette résolution rend caduque la résolution *16-02-3 F-16-103 Frais remboursés par le ROEQ : augmentation des per diem repas.*

Appuyée par Alexandre Gaudreault. Adoptée à l'unanimité.

19-02-3

F-26-125

4^E RÉUNION RÉGULIÈRE DE COLLECTIVE EN 2019-2020 ET EN 2020-2021

Considérant :

- les capacités financières du ROEQ ;
- le nombre de sujets à traiter en Collective ;
- le nouvel argent gouvernemental et les engagements du ROEQ dans le soutien à ses membres ;
- la résolution *11-05-1 D-6-32 Dates pour congrès et AGA (et durée des congrès)* qui spécifie que le nombre de réunion est déterminé selon la situation financière du ROEQ ;

Janie Bergeron propose que la Collective ait une 4^e réunion régulière en 2019-2020 et en 2020-2021 selon les dates établies par la résolution *11-05-1 D-6-32 Dates pour congrès et AGA (et durée des congrès)*.

Appuyée par Isabelle Picard. Adoptée à l'unanimité.

19-02-3

F-27-126

DEMANDE DE FINANCEMENT À LA FONDATION DE LA FAMILLE BRIAN BRONFMAN

Considérant :

- que la Fondation de la famille Brian Bronfman offre, normalement, un financement de 5 000\$ aux organismes membres du Réseau outils de paix ;
- que la demande prend peu de temps à la coordonnatrice administrative ;
- qu'il n'y a pas de reddition de compte pour l'utilisation des fonds ;
- les prévisions budgétaires préliminaires 2019-2020 ;

Christiane Nault propose de mandater la coordonnatrice administrative afin qu'elle fasse une demande de don de 5 000\$ à la Fondation de la famille Brian Bronfman en 2019-2020.

Appuyée par Sylvie Carter. Adoptée à l'unanimité.

19-02-3

F-28-129

ATTRIBUTION DE CONTRAT DE TOURNAGE POUR LA CRÉATION DES VIDÉOS DE PRÉSENTATION ET DES VIDÉOS DE FORMATION

Considérant :

- la situation actuelle de surcharge des organismes ESPACE ;
- la difficulté pour les animatrices-animateurs de prendre le temps nécessaire pour s'impliquer lors de la ou des journées de tournage ;
- que le ROEQ, avec l'argent du projet, peut défrayer les coûts pour le tournage, mais qu'il n'y a pas beaucoup de surplus dans les prévisions budgétaires liées aux projets ;
- que s'il reste un surplus d'argent, il serait possible d'avoir un meilleur budget pour réaliser le jeu en ligne ;
- que si des animatrices-animateurs qui sont près de la ville de Québec sont disponibles et/ou des membres de la permanence du ROEQ pour effectuer les tournages, les coûts pour le projet seraient moins élevés ;

Sylvie Carter propose que le ROEQ défraie les coûts liés au tournage pour les animatrices-animateurs qui y participeront et de prioriser des animatrices-animateurs qui sont près de la ville de Québec et/ou des membres de la permanence du ROEQ.

Appuyée par Christiane Nault. Adoptée à l'unanimité.

19-02-3

F-29-146

MONTANT POUR SOULIGNER LES 30 ANS DU ROEQ LORS DE L'ACTIVITÉ SOCIALE DU CONGRÈS 2019

Considérant :

- ✓ que le mandat de souligner les 30 ans du ROEQ a été donné au comité congrès 2019 ;
- ✓ la demande du comité congrès 2019 à l'effet qu'un budget lui soit alloué pour réaliser son mandat et souligner les 30 ans du ROEQ;

Il est proposé par Nathalie Leduc que le comité congrès se voit allouer un montant de 1000\$ pour souligner les 30 ans du ROEQ lors du congrès annuel 2019.

Appuyée par Josée Faucher. Adoptée à l'unanimité.

19-02-3

F-30-147

AUGMENTATION DU BUDGET « ACTIVITÉ SOCIALE » AU CONGRÈS 2019

Considérant :

- que le budget alloué aux activités sociales du congrès n'a pas été révisé depuis de nombreuses années ;
- que le volet social du congrès comprend trois activités : la soirée d'accueil, la soirée du mercredi soir et la reconnaissance des années d'implication des personnes à ESPACE ;
- qu'il est difficile de faire des activités originales avec le budget actuel de 600\$;
- la demande du comité congrès 2019 pour que le budget activité sociale du congrès soit augmenté ;

Linda Laliberté propose que le budget du volet « social » du congrès soit augmenté à 1 200\$.

Appuyée par Isabelle Picard. Adoptée à l'unanimité.

N - Nominations

18-05-1

N-1-15

COMITÉ DE SÉLECTION POUR LE REMPLACEMENT AU POSTE DE COORDONNATRICE AU PROGRAMME

Considérant

- la demande de congé sans solde d'Odette Théberge, coordonnatrice au programme;

Josée Faucher propose que le comité pour la sélection de la personne qui effectuera le remplacement au poste de coordination au programme, lors du congé sans solde d'Odette Théberge, soit composé des personnes suivantes :

- Sylvie Carter, administratrice du ROEQ
- Janie Bergeron, administratrice du ROEQ
- Joël Castonguay, coordonnateur du ROEQ

Appuyée par Julie Mailhot. Adoptée à l'unanimité.

18-05-1

N-2-18

COMITÉ CONGRÈS 2020 VOLETS TECHNIQUE ET SOCIAL : NOMINATION

Considérant l'intérêt de cet organisme pour organiser la logistique et les activités sociales lors du congrès d'orientation 2020 du ROEQ;

Julie Mailhot propose la nomination d'ESPACE Abitibi-Est pour l'organisation technique et logistique du congrès 2020, ainsi que l'organisation des activités sociales se déroulant lors de l'événement. Le congrès d'orientation 2020 se tiendra les 9-10-11 juin 2020, avec arrivée le lundi 8 juin 2020.

Appuyée par Alexandre Gaudreault. Adoptée au consensus.

18-05-1

N-3-19

BANQUE DE NOMS POUR LES REPRÉSENTATIONS DU ROEQ : NOMINATION DE GÉRALDINE ZACCARDELI

Considérant :

- la recommandation de la collective d'ESPACE Chaudière-Appalaches pour que Géraldine Zaccardeli fasse partie de la banque des personnes pouvant faire des représentations pour le ROEQ;
- les informations retrouvées dans le formulaire prévu à cet effet;

Julie Mailhot propose que Géraldine Zaccardeli (ESPACE Chaudière-Appalaches) fasse partie de la banque des personnes pouvant faire des représentations pour le ROEQ.

Appuyée par Nathalie Leduc. Adoptée à l'unanimité.

18-05-1

N-4-31

**COMITÉ ORGANISATION DE LA FORMATION CONTINUE DES
FORMATRICES ET FORMATEURS 2019 : NOMINATION**

Hélène Lepage propose que Nathalie Lafleur, formatrice d'ESPACE Châteauguay, se joigne à la coordonnatrice au programme pour l'organisation de la formation continue des formatrices et formateurs, prévue en avril 2019.

Appuyée par Linda Laliberté. Adoptée à l'unanimité.

18-05-1

N-5-32

**COMITÉ SUIVI À LA FORMATION CONTINUE DES FORMATRICES ET
FORMATEURS 2019 : NOMINATION**

Sylvie Carter propose que Christiane Nault, formatrice d'ESPACE Outaouais, se joigne à la coordonnatrice au programme pour former le comité suivi à la formation continue des formatrices d'avril 2019.

Appuyée par Julie Mailhot. Adoptée à l'unanimité.

18-05-1

N-6-33

COMITÉ SUIVI AU CONGRÈS 2018 : NOMINATION

Isabelle Picard propose que Gabrielle Neveu, formatrice en probation d'ESPACE Gaspésie-les-Îles, se joigne à la coordonnatrice au programme pour former le comité suivi du congrès 2018.

Appuyée par Hélène Lepage. Adoptée à l'unanimité.

18-10-2

N- 11-56

CHANGEMENT AU COMITÉ DE SÉLECTION POUR LE REMPLACEMENT AU POSTE DE COORDINATION AU PROGRAMME

Considérant :

- la demande de congé sans solde d'Odette Théberge, coordonnatrice au programme;
- la résolution *18-05-1 N-15-1 Comité de sélection pour le remplacement au poste de coordination au programme* qui nommait le coordonnateur du ROEQ comme membre du comité de sélection;
- l'avancement des travaux du comité de sélection;
- que la coordonnatrice au programme est la personne qui connaît le mieux les tâches liées à son poste;
- la recommandation unanime du comité de sélection pour que la coordonnatrice au programme actuelle prenne part aux travaux du comité, notamment pour les entrevues des candidates, en prenant la place du coordonnateur du ROEQ au sein du comité;
- la possibilité de transférer à la coordonnatrice au programme les heures supplémentaires accordées au coordonnateur du ROEQ pour sa participation au comité de sélection (*18-05-1 F-16-3 Heures supplémentaires accordées au coordonnateur du ROEQ pour la sélection de la coordination au programme*);
- l'intérêt de la coordonnatrice au programme pour participer au comité de sélection;

Nathalie Leduc propose d'entériner la décision du comité exécutif, prise le 19 juin 2018, à l'effet de modifier la composition du comité de sélection pour le remplacement au poste de coordination au programme. Le comité de sélection sera alors composé des personnes suivantes :

-  Janie Bergeron, administratrice du ROEQ ;
-  Sylvie Carter, administratrice du ROEQ ;
-  Odette Théberge, coordonnatrice au programme.

Appuyée par Alexandre Gaudreault. Adoptée à l'unanimité.

18-10-2

N- 12-57

TRANSFERT À LA COORDONNATRICE AU PROGRAMME DES HEURES SUPPLÉMENTAIRES ATTRIBUÉES AU COORDONNATEUR DU ROEQ POUR SA PARTICIPATION AU COMITÉ DE SÉLECTION AU POSTE DE COORDINATION AU PROGRAMME

Considérant :

- la résolution *18-05-1 F-3-16* qui attribuait 14 heures supplémentaires au coordonnateur du ROEQ pour sa participation au comité de sélection pour le remplacement au poste de coordination au programme;
- que le coordonnateur du ROEQ a utilisé six heures de cette banque d'heures et qu'il reste ainsi huit heures supplémentaires non-utilisées;

- la décision du comité de sélection de faire appel à la coordonnatrice au programme pour qu'elle prenne la place du coordonnateur du ROEQ au sein du comité afin de faciliter la poursuite de ses travaux;
- que la coordonnatrice au programme doit finaliser plusieurs tâches avant son départ, qu'elle a de l'intérêt à participer au comité de sélection pour son remplacement et est d'accord avec l'analyse du comité faisant en sorte qu'elle y participe, au lieu du coordonnateur du ROEQ;
- la recommandation de la coordonnatrice administrative, du coordonnateur du ROEQ et de la coordonnatrice au programme à l'effet que les huit heures supplémentaires non-utilisées par le coordonnateur soient transférées à la coordonnatrice au programme afin qu'elle puisse prendre part aux travaux du comité de sélection;

Christiane Nault propose d'entériner la décision du comité exécutif, prise le 19 juin 2018, à l'effet de transférer à la coordonnatrice au programme les huit heures supplémentaires non-utilisées par le coordonnateur du ROEQ, afin qu'elle puisse prendre part aux travaux du comité de sélection quant à son remplacement.

Appuyée par Alexandre Gaudreault. Adoptée à l'unanimité.

18-10-2

N-13-62

TRADUCTION DE DOCUMENTS : PROLONGATION DU MANDAT DE STÉPANIE MARTIN

Considérant :

- la résolution *14-10-2 PR-11-70 Traduction des documents de moins de 600 mots et de plus de 600 mots : fonctionnement* ;
- la fin du mandat de Stéphanie Martin, d'ESPACE Outaouais ;
- que le maintien du langage, du style de traduction est important ;
- qu'il y aura une révision du processus de sélection d'ici un an ;

Alexandre Gaudreault propose de prolonger le contrat de traduction des documents du ROEQ offert à Stéphanie Martin, pour un an supplémentaire. Son mandat de traduction se terminera donc en octobre 2019.

Appuyée par Nathalie Leduc. Adoptée à l'unanimité.

18-10-2

N-14-63

VÉRIFICATION DE LA TRADUCTION DE DOCUMENTS DE MOINS DE 600 MOTS : NOMINATION

Considérant :

- la résolution *14-10-21 PR-11-70 Traduction des documents de moins de 600 mots: fonctionnement* ;
- la fin du mandat de Christiane Nault, d'ESPACE Outaouais ;
- que le tour de rôle est privilégié ;

Josée Faucher propose de prolonger d'un an supplémentaire le mandat de Christiane Nault pour la vérification de la traduction de documents de moins de 600 mots. Son mandat de vérification se terminera donc en octobre 2019.

Appuyée par Isabelle Picard. Adoptée à l'unanimité.

18-10-2

N-15-64

VÉRIFICATION DE LA TRADUCTION DU SITE INTERNET :
NOMINATION

Considérant :

- la résolution 14-10-21 PR-11-70 *Traduction des documents de moins de 600 mots et de plus de 600 mots : fonctionnement* ;
- que le langage utilisé dans nos documents publics doit être uniforme ;
- la mise en ligne prochaine du nouveau site Internet ;

Sylvie Carter propose de nommer Barbara Aberman pour la vérification de la traduction du site Internet.

Appuyée par Hélène Lepage. Adoptée à l'unanimité.

18-10-2

N-16-75

COMITÉ EXÉCUTIF : NOMINATIONS

Considérant :

- les résolutions 02-5-AGsp COM-1-4 *Comité exécutif du ROEQ : mise en place et composition* et la résolution 02-5-AGsp COM-2-5 *Comité exécutif du ROEQ : processus décisionnel*;
- la fin des mandats de Josée Faucher (ESPACE Abitibi-Est), Julie Mailhot (ESPACE Châteauguay) et Isabelle Picard (ESPACE région de Québec) qui composaient le comité exécutif nommé en octobre 2017;
- que ce comité doit se composer de 3 administratrices-administrateur de la collective du ROEQ;
- que ce comité doit répondre à des urgences et qu'il nécessite une bonne disponibilité de ses membres et une bonne connaissance des dossiers du ROEQ;
- que les trois personnes sont intéressées à renouveler leur mandat ;

Christiane Nault propose que Julie Mailhot (ESPACE Châteauguay), Isabelle Picard (ESPACE région de Québec) et Josée Faucher (ESPACE Abitibi-Est) composent le comité exécutif du ROEQ. Leur mandat viendra à échéance lors de la nomination du prochain comité à la réunion de la Collective en octobre 2019. Le coordonnateur du ROEQ coordonne les travaux de ce comité sans y avoir droit de vote.

Appuyée par Sylvie Carter. Adoptée à l'unanimité.

18-10-2

N-17-76

COMITÉ ACTUALISATION DES ATELIERS POUR ENFANTS :
NOMINATION

Considérant :

- le mandat et la composition du comité actualisation des ateliers tels qu'adoptés dans les résolutions 04-05-1 COM-1-30 *Comité actualisation des ateliers primaires et préscolaires : mandat* et 09-10-2 COM-2-46 *Comité actualisation des ateliers primaires et préscolaires : composition*;
- la fin du mandat de Janie Bergeron (animatrice à ESPACE Mauricie);

Janie Bergeron propose que Géraldine Zaccardelli en tant qu'animatrice (ESPACE Chaudière-Appalaches), dont le mandat viendra à échéance en octobre 2020, se joigne à Nathalie Lafleur (formatrice à ESPACE Châteauguay), dont le mandat viendra à échéance en octobre 2019 et à la coordonnatrice au programme pour composer le comité actualisation des ateliers pour enfants du ROEQ.

Appuyée par Nathalie Lafleur. Adoptée à l'unanimité.

18-10-2

N-18-77

COMITÉ ACTUALISATION DES TROUSSES DE FORMATION :
NOMINATIONS

Considérant :

- la résolution 11-10-2 COM-3-59 *Processus d'actualisation continue des trousse de formation : nouveau mandat*;
- la fin du mandat d'Alexandre Gaudreault (formateur à ESPACE Gaspésie-les-Îles);

Sylvie Carter propose qu'Alexandre Gaudreault (formateur à ESPACE Gaspésie-les-Îles), dont le mandat viendra à échéance en octobre 2020, se joigne à Christiane Nault (formatrice à ESPACE Outaouais), dont le mandat viendra à échéance en octobre 2019, et à la coordonnatrice au programme pour former le comité actualisation des trousse de formation.

Appuyée par Janie Bergeron. Adoptée à l'unanimité.

18-10-2

N-19-78

COMITÉ ÉVALUATION DE LA PERMANENCE : NOMINATION

Considérant :

- la résolution 13-10-2 COM-05-58 *Comité évaluation de la permanence du ROEQ : composition et mandat* ;
- la fin du mandat de Linda Laliberté (ESPACE Bois-Francs);

Christiane Nault propose que Linda Laliberté (ESPACE Bois-Francs), dont le mandat viendra à échéance en octobre 2020, se joigne à Janie Bergeron (ESPACE Mauricie) dont le mandat viendra à échéance en octobre 2019, pour composer le comité évaluation de la permanence du ROEQ

Appuyée par Nathalie Leduc. Adoptée à l'unanimité.

18-10-2

N-20-79

COMITÉ FINANCES : NOMINATION

Considérant :

- la résolution 04-10-2 COM-2-48 *Comité finances : mandat et composition*;
- la marge de manœuvre établie par la résolution 02-5-AGsp COM-4-7 *Dossiers finances : marge de manœuvre pour les prises de décisions urgentes*;
- la fin du mandat de Janie Bergeron (ESPACE Mauricie);

Hélène Lepage propose que Janie Bergeron (ESPACE Mauricie), dont le mandat viendra à échéance en octobre 2020, se joigne à Sylvie Carter (ESPACE Chaudière-Appalaches), dont le mandat viendra à échéance en octobre 2019, pour former le comité finances. La coordonnatrice administrative assure la coordination de ce comité.

Janie Bergeron assure la vérification financière mensuelle.

Appuyée par Isabelle Picard. Adoptée à l'unanimité.

18-10-2

N-21-80

COMITÉ JOURNÉE NATIONALE DES ENFANTS : NOMINATIONS

Considérant :

- la résolution 01-5-1 COM-5-10 *Comité Journée nationale des enfants : modification au mandat*;
- la résolution 09-10-2 COM-1-44 *Comité Journée nationale des enfants: délai de nominations*;
- la résolution 18-05-1 COM-1-10 *Comité Journée nationale des enfants : composition*;
- le mandat de Katrine Chamberland (ESPACE Suroît) qui prendra fin le 1er décembre 2018;

- les départs de James Anctil (ESPACE Bois-Francis) et de Mylène Beaulieu (ESPACE Côte-Nord);
- que l'un des postes à combler doit idéalement l'être par une administratrice ou un administrateur du ROEQ;

Christiane Nault propose que Roxanne Rompré (animatrice à ESPACE région de Québec) dont le mandat viendra à échéance le 1^{er} décembre 2019 et Gwen Ficher (animatrice à ESPACE Bois-Francis), dont le mandat viendra à échéance le 1^{er} décembre 2020, se joignent à Roxanne Martel Sicard (animatrice à ESPACE Bois-Francis), dont le mandat viendra à échéance le 1^{er} décembre 2019 pour former le comité Journée nationale des enfants avec la coordonnatrice administrative. Isabelle Picard, administratrice fera le pont entre le comité et la collective du ROEQ.

Appuyée par Julie Mailhot. Adoptée à l'unanimité.

18-10-2

N-22-81

COMITÉ ENJEUX SOCIOPOLITIQUES : NOMINATION

Considérant :

- la résolution 17-05-1 COM-1-19 *Comité enjeux sociopolitiques : mandat et composition;*
- la fin du mandat de Sylvie Carter (ESPACE Chaudière-Appalaches et administratrice du ROEQ);

Isabelle Picard propose que Sylvie Carter (ESPACE Chaudière-Appalaches et administratrice du ROEQ), dont le mandat se terminera en octobre 2020, se joigne au coordonnateur du ROEQ et à la représentante à la Table et au RQ-ACA pour former le comité enjeux sociopolitiques.

Appuyée par Janie Bergeron. Adoptée à l'unanimité.

18-10-2

N-23-82

COMITÉ PLAINTÉ : NOMINATIONS

Considérant :

- la résolution 06-02-3 COM-4-104 *Comité plainte du ROEQ : composition;*
- le mandat du comité plainte tel que défini dans le document de référence du Comité plainte du ROEQ;
- la fin des mandats de Linda Laliberté (ESPACE Bois-Francis), comme animatrice certifiée et de Josée Faucher (ESPACE Abitibi-Est) comme substitut du coordonnateur du ROEQ;

Alexandre Gaudreault propose que les personnes suivantes se joignent au comité plainte avec des mandats qui se termineront en octobre 2020 :

- ❖ Animatrice certifiée ou animateur certifié : Diane Tremblay (ESPACE Mauricie)
- ❖ substitut du coordonnateur du ROEQ : Linda Laliberté, (ESPACE Bois-Francs et administratrice du ROEQ)

Le comité plainte sera donc composé, en plus des personnes nommées aujourd'hui, des personnes suivantes :

- ❖ coordonnateur du ROEQ : Joël Castonguay
- ❖ coordonnatrice au programme du ROEQ : Odette Théberge ou Patricia St-Hilaire
- ❖ substitut de la coordonnatrice au programme: Alexandre Gaudreault (ESPACE Gaspésie-les-Îles), dont le mandat se terminera en octobre 2019.
- ❖ substitut de l'animatrice certifiée : Janie Bergeron (ESPACE Mauricie) dont le mandat se terminera en octobre 2019.

Appuyée par Nathalie Leduc. Adoptée à l'unanimité.

18-10-2

N-24-83

COMITÉ RECHERCHE : NOMINATION

Considérant

- la résolution 03-12-3 COM-2-76 *Comité recherche : composition;*
- la résolution 11-02-3 COM-3-82 *Comité recherche du ROEQ : actualisation du mandat;*
- la fin du mandat de Gabrielle Neveu (ESPACE Gaspésie-les-Îles);

Josée Faucher propose que Christiane Nault (ESPACE Outaouais), dont le mandat viendra à échéance en octobre 2020, se joigne à Géraldine Zaccardelli, (ESPACE Chaudière-Appalaches), dont le mandat viendra à échéance en octobre 2019, et au coordonnateur du ROEQ, pour former le comité recherche.

Appuyée par Janie Bergeron. Adoptée à l'unanimité.

18-10-2

N-25-84

COMITÉ DE SÉLECTION DU ROEQ : NOMINATION

Considérant

- la résolution 13-10-2 COM-04-57 *Comité de sélection du ROEQ : composition et mandat;*
- que ce comité n'est activé qu'au besoin;
- la fin du mandat de Christiane Nault (ESPACE Outaouais);

Julie Mailhot propose que Nathalie Leduc (ESPACE Suroît), dont le mandat viendra à échéance en octobre 2020, soit l'administratrice qui fera partie du comité de sélection avec les membres de la permanence qui auront cette responsabilité, selon le poste ouvert.

Appuyée par Alexandre Gaudreault. Adoptée à l'unanimité.

18-10-2

N-26-85

COMITÉ VISIBILITÉ : NOMINATION

Considérant

- la résolution *18-10-02 COM-4-74 Comité visibilité : mandat et composition*,
- la fin du mandat d'Hélène Lepage ;

Nathalie Leduc propose que Vanessa Bergeron (ESPACE Chaudière-Appalaches), dont le mandat viendra à échéance en octobre 2020, se joigne à Vicky Lauzier (ESPACE Mauricie), dont le mandat viendra à échéance en octobre 2019, ainsi qu'au coordonnateur du ROEQ et à la chargée de projets, pour former le comité visibilité.

Appuyée par Janie Bergeron. Adoptée à l'unanimité.

18-10-2

N-32-153

COMITÉ PRÉVENTION LIÉE AUX NOUVELLES TECHNOLOGIES : NOMINATION

Considérant la résolution *17-05-1 COM-6-39 Comité prévention liée aux nouvelles technologies : mandat et composition* ;

Alexandre Gaudreault propose que Gwen Ficher (ESPACE Bois-Francs) se joigne à Guillaume Guérin (ESPACE Châteauguay), ainsi qu'à la coordonnatrice au programme, pour former le comité prévention liée aux nouvelles technologies. Le mandat des membres de ce comité se terminera à la fin de leurs travaux.

Appuyée par Janie Bergeron. Adoptée à l'unanimité.

18-10-2

N-27-89

AJOUT AU MANDAT DU COMITÉ PRÉVENTION LIÉE AUX NOUVELLES TECHNOLOGIES

Considérant :

- La résolution *17-05-1 COM-6-39 Comité prévention liée aux nouvelles technologies : mandat et composition* ;
- qu'aucun comité de travail n'est présentement mandaté pour rédiger les propositions de modification aux textes d'ateliers du primaire ;

- que le comité a déjà réfléchi à la façon d'aborder cette thématique avec les enfants du primaire ;
- le désir d'arrimer les travaux du comité prévention liée aux nouvelles technologies et le comité remaniement des ateliers destinés aux adultes ;

Josée Faucher propose que le comité prévention liée aux nouvelles technologies ait les mandats supplémentaires de :

- proposer le contenu sur la cyber intimidation et la cyber sécurité qui sera soumis au comité d'actualisation des ateliers aux enfants ;
- conseiller le comité remaniement des ateliers pour adultes concernant l'ajout de notion sur la cyber intimidation et la cyber sécurité dans les ateliers pour adultes ou pour la création de nouveaux outils ou de nouveaux documents traitant ce sujet ;
- jeter un regard critique sur les documents élaborés par le comité remaniement des ateliers pour adultes ;
- vérifier les ressources provinciales pertinentes abordant la cyber intimidation et la cyber sécurité et les suggérer comme ajout à la liste des ressources du Complément d'information pour l'équipe d'animation, au besoin ;
- vérifier l'existence d'outils sur le web en lien avec la cyber sécurité et la cyber violence;
- créer de nouveaux outils pour prévenir la violence faite aux enfants liée aux nouvelles technologies (enfants et adultes), au besoin.

Appuyée par Hélène Lepage. Adoptée à l'unanimité.

18-10-2

N-28-93

NOMINATION DU COMITÉ PONCTUEL – CRÉATION DES VIDÉOS DE PRÉSENTATION ET DE FORMATION

Considérant :

- qu'il reste encore certaines étapes avant la sélection de l'organisme qui effectuera le tournage des vidéos ;
- que certains membres de ce même organisme composeront le comité ;
- qu'il est possible qu'on puisse sélectionner l'organisme et commencer les travaux avant la Collective de février ;

Nathalie Leduc propose de mandater le comité exécutif afin de procéder à la nomination de l'organisme qui participera aux tournages et des membres du comité ponctuel de création des vidéos de présentation et des DVD de formation.

Appuyée par Hélène Lepage. Adoptée à l'unanimité.

18-10-2

N-29-96

BANQUE DE NOMS POUR LES REPRÉSENTATIONS DU ROEQ :
NOMINATION DE ANDRÉANNE TARDIF

Considérant :

- la recommandation de la collective d'ESPACE région de Québec pour qu'Andréanne Tardif fasse partie de la banque des personnes pouvant faire des représentations pour le ROEQ;
- les informations retrouvées dans le formulaire prévu à cet effet;

Christiane Nault propose qu'Andréanne Tardif (ESPACE région de Québec) fasse partie de la banque des personnes pouvant faire des représentations au nom du ROEQ.

Appuyée par Julie Mailhot. Adoptée à l'unanimité.

18-10-2

N-33-154

BANQUE DE NOMS POUR LES REPRÉSENTATIONS DU ROEQ :
NOMINATION DE JACYNTHÉ LECLERC

Considérant :

- la recommandation de la collective d'ESPACE Suroît pour que Jacynthe Leclerc fasse partie de la banque des personnes pouvant faire des représentations pour le ROEQ;
- les informations retrouvées dans le formulaire prévu à cet effet;

Janie Bergeron propose que Jacynthe Leclerc (ESPACE Suroît) fasse partie de la banque des personnes pouvant faire des représentations au nom du ROEQ.

Appuyée par Julie Alexandre Gaudreault. Adoptée à l'unanimité.

19-02-3

N-30-103

COMITÉ PRÉVENTION LIÉE AUX NOUVELLES TECHNOLOGIES :
NOMINATION

Considérant :

- la résolution 17-05-1 COM-6-39 *Comité prévention liée aux nouvelles technologies : mandat et composition;*
- la démission de Gwen Fisher;
- l'importance que le comité soit complet rapidement afin de faire avancer ses travaux;
- l'intérêt et la disponibilité de Katrine Chamberland pour ce comité qui ont été mentionnés lors de la Collective d'octobre et réitérés par la suite;

Janie Bergeron propose d'entériner la décision du comité exécutif, prise le 29 novembre 2018, à l'effet que Katrine Chamberland (ESPACE Suroît) se joigne à

Guillaume Guérin (ESPACE Châteauguay), ainsi qu'à la coordonnatrice au programme, pour former le comité prévention liée aux nouvelles technologies. Le mandat des membres de ce comité se terminera à la fin de leurs travaux.

Appuyée par Christiane Nault. Adoptée à l'unanimité.

19-02-3

N-31-107

COMITÉ DE SÉLECTION POUR LE POSTE À LA COORDINATION DU ROEQ

Considérant :

- la démission de Joël Castonguay comme coordonnateur du ROEQ qui quittera son poste le 9 février 2019 ;
- la procédure d'embauche au ROEQ (article 3 des Conditions de travail du ROEQ) ;
- la disponibilité des personnes nommées ci-dessous ;

Hélène Lepage propose d'entériner la décision du comité exécutif, prise le 15 janvier 2019, à l'effet que la coordonnatrice administrative et le coordonnateur du ROEQ se joignent à Nathalie Leduc, administratrice du ROEQ, pour former le comité de sélection pour l'embauche d'une nouvelle personne à la coordination du ROEQ.

Appuyée par Christiane Nault. Adoptée à l'unanimité.

PER - Permanence

18-05-1

PER-1-2

HEURES SUPPLÉMENTAIRES DE TRAVAIL ACCORDÉES AU COORDONNATEUR DU ROEQ

Considérant :

- la charge de travail actuelle (préparation à la collective de mai, rédaction du rapport annuel d'activités, rédaction du plan d'action annuel, rencontres de fonctionnaires dans les Ministères, etc.);
- la consultation en cours pour l'élaboration du plan d'action gouvernemental en violence conjugale;
- la volonté du ROEQ de transmettre un mémoire, dans le cadre de cette consultation, pour rappeler l'importance des besoins des enfants et de la prévention;
- qu'au 16 mars 2018, le coordonnateur du ROEQ a accumulé 27 heures, alors que le maximum d'heures accumulées qui est normalement autorisé est l'équivalent d'une semaine de travail, soit 28 heures;
- la banque de 30 heures supplémentaires pour la permanence, dont il reste 23 heures, et qui est prévue au budget 2017-2018 du ROEQ finissant le 31 mars 2018;
- la demande du coordonnateur du ROEQ de lui accorder 14 heures provenant de la banque d'heures supplémentaires pour la permanence, afin de réaliser ses mandats et de produire un mémoire pour la consultation gouvernementale en matière de violence conjugale;
- la disponibilité du coordonnateur du ROEQ pour effectuer ces heures supplémentaires dans l'année financière en cours;

Alexandre Gaudreault propose d'entériner la décision du comité exécutif, prise lors le 19 mars 2018, à l'effet d'accorder au coordonnateur du ROEQ 14 heures de la banque d'heures supplémentaires pour la permanence. Ces heures devront être utilisées avant le 31 mars 2018, afin de respecter le budget de l'année financière en cours.

Appuyée par Nathalie Leduc. Adoptée à l'unanimité.

18-05-1

PER-2-3

COORDONNATRICE ADMINISTRATIVE : AUGMENTATION DU NOMBRE D'HEURES POUVANT ÊTRE ACCUMULÉES

Considérant :

- la charge de travail prévue pour les mois d'avril et de mai (fin d'année financière, préparation à la collective de mai, évaluation de la permanence, recherche de financement, site Internet, etc.);
- que les tâches de la coordonnatrice administrative requièrent d'effectuer plus

- de 22 heures par semaine d'ici la période estivale;
- la possibilité de la coordonnatrice administrative de reprendre ses heures accumulées avant le mois de septembre 2018;
- la demande de la coordonnatrice administrative pour avoir la possibilité d'accumuler, d'ici la fin juin 2018, jusqu'à 44 heures de temps à reprendre alors que ce qui est habituellement autorisé est l'équivalent d'une semaine de travail;

Hélène Lepage propose d'entériner la décision du comité exécutif, prise le 22 mars 2018, à l'effet d'accepter la demande de la coordonnatrice administrative. Au besoin, elle pourra donc accumuler un maximum de 44 heures, soit l'équivalent de deux semaines de travail, d'ici la fin juin 2018 et pour cette période seulement.

Appuyée par Linda Laliberté. Adoptée à l'unanimité.

18-05-1

PER-3-6

AUGMENTATION DU NOMBRE D'HEURES AU POSTE DE REPRÉSENTANTE À LA TABLE ET AU RQ-ACA POUR 2018-2019.

Considérant

- la conjoncture politique et l'année électorale à venir qui auront un impact sur les tâches de la représentante à la Table et au RQ-ACA et sa gestion du temps;
- les dossiers que la représentante aura à traiter en 2018-2019 avec les campagnes de mobilisation de la Table et du RQ-ACA visant, entre autres, le rehaussement financier des organismes communautaires et la reconnaissance de ceux-ci;

Julie Mailhot propose d'augmenter le poste de représentante à la Table et au RQ-ACA à 450 heures pour l'année 2018-2019.

Appuyée par Linda Laliberté. Adoptée à l'unanimité.

18-05-1

PER-4-13

COORDINATION AU PROGRAMME : CONGÉ SANS SOLDE D'ODETTE THÉBERGE

Considérant :

- La demande de la coordonnatrice au programme, Odette Théberge, pour un congé sans solde du 20 août 2018 au 17 août 2019;
- L'article 16 du document « Conditions de travail » du ROEQ sur les congés sans solde;

Christiane Nault propose d'accepter la demande de congé sans solde d'Odette Théberge, coordonnatrice au programme, du 20 août 2018 au 17 août 2019. Ce congé sans solde est accordé pour un an ferme, sans possibilité de réintégrer son poste

avant le 17 août 2019. Odette Th  berge devra fournir une intention de retour    la Collective, id  alement au d  but du mois de mai 2019, au plus tard le 3 juin 2019.

Appuy  e par Linda Lalibert  . Adopt  e    l'unanimit  .

18-05-1

PER-7-54

R  MUN  RATION DES HEURES SUPPL  MENTAIRES    LA COORDONNATRICE AU PROGRAMME ODETTE TH  BERGE

Consid  rant :

- la charge de travail des derniers mois ;
- les t  ches    effectuer par la coordonnatrice au programme d'ici son d  part en cong   sans solde (transmission de dossiers    sa rempla  ante, suivis des dossiers, classement, etc.) ;
- la banque de 30 heures pour la permanence, qui est pr  vue dans les pr  visions budg  taires 2018-2019;

Julie Mailhot propose de r  mun  rer dix (10) heures du temps suppl  mentaire    la coordonnatrice au programme et que ces heures soient prises dans la banque de 30 heures pr  vue pour la permanence.

Appuy  e par Alexandre Gaudreault. Adopt  e    l'unanimit  .

18-05-1

PER-5-20

DESCRIPTION DE T  CHES CHARG  -E DE PROJETS (POSTE TEMPORAIRE) : ADOPTION

Consid  rant

- le financement re  u du Minist  re de la Sant   et des Services sociaux pour la r  alisation d'outils destin  s aux enfants et aux adultes en pr  vention de la violence faites aux enfants;
- l'ampleur des projets    coordonner;
- l'orientation du congr  s et de la Collective    l'effet d'augmenter la visibilit   d'ESPACE;

Linda Lalibert   propose d'adopter la description de t  ches pour le poste temporaire, se terminant le 31 mars 2020, de charg  -e de projets pr  sent  e    la Collective de mai 2018 avec les modifications suivantes :

- 1^{er} paragraphe : indiquer que la premi  re responsabilit   est la cr  ation d'outils et qu'en second lieu, si le temps le permet, de travailler    la visibilit  ;
- Au Point 1.3 : ajouter le cahier du personnel   ducatif;
- Au point 2 : ajouter *en collaboration avec la permanence* et retirer ces mots au point 2.2.

Appuy  e par Sylvie Carter. Adopt  e    l'unanimit  .

18-06-SP
PER-40-6

EMBAUCHE D'UNE CHARGÉE DE PROJETS : MANDATER LE COMITÉ EXÉCUTIF

Considérant :

- que toutes les personnes sélectionnées pour l'entrevue sont présentes au congrès ;
- qu'il est difficile de tenir une rencontre de la Collective pendant la période estivale ;

Alexandre Gaudreault propose de mandater le comité exécutif afin de procéder à l'embauche de la personne qui occupera le poste temporaire de chargée de projets.

Appuyée par Linda Laliberté. Adoptée à l'unanimité.

18-10-2
PER-8-55

POSTE TEMPORAIRE DE CHARGÉE DE PROJETS : EMBAUCHE DE KARINE SAVOIE

Considérant :

- l'ouverture du poste temporaire de chargée de projets et la description de tâches reliée à ce poste ;
- la résolution *18-06-SP PER-40-6 Embauche d'une chargée de projets : mandater le comité exécutif* ;
- les nombreux éléments correspondant au profil recherché et relevés par le comité de sélection dans le dossier de candidature et lors de l'entrevue de Karine Savoie ;
- que ces éléments lui ont valu un plus haut pointage que les autres candidates en regard de la grille d'entrevue ;

Alexandre Gaudreault propose d'entériner la décision prise par le comité exécutif lors de sa réunion du 13 juin 2018, sur recommandation du comité de sélection, à l'effet d'embaucher Karine Savoie comme chargée de projets au ROEQ.

Les conditions de travail pour ce poste sont celles en vigueur au ROEQ telles que stipulées dans le contrat de travail.

Concrètement :

- ✓ l'entrée en fonction se fera le 13 août 2018;
- ✓ le contrat de travail sera du 13 août 2018 au 31 mars 2020 à raison de 28 heures par semaine;
- ✓ les 28 heures hebdomadaires seront travaillées de jour, du lundi au jeudi, à moins d'exception majeure;
- ✓ la chargée de projets travaillera à partir de sa résidence à Rimouski;
- ✓ la coordonnatrice administrative préparera le contrat de travail et le fera signer par la chargée de projets ainsi que par la présidente du ROEQ.

Appuyée par Janie Bergeron. Adoptée à l'unanimité.

18-10-2

PER-9-58

**POSTE TEMPORAIRE DE COORDONNATRICE AU PROGRAMME :
EMBAUCHE DE PATRICIA ST-HILAIRE**

Considérant :

- l'ouverture de poste pour le remplacement temporaire de la coordonnatrice au programme lors de son congé sans solde d'un an ;
- la description de tâches reliée à ce poste ;
- la résolution *18-05-1 COM-18-2-1 Embauche pour le remplacement du congé sans solde au poste de la coordonnatrice au programme : mandater le comité exécutif* ;
- les éléments correspondant au profil recherché et relevés par le comité de sélection dans le dossier de candidature et lors de l'entrevue de Patricia St-Hilaire ;
- que ces éléments lui ont valu un plus haut pointage que l'autre candidate en regard de la grille d'entrevue ;

Christiane Nault propose d'entériner la décision prise par le comité exécutif lors de sa réunion du 20 juin 2018 en l'absence d'Isabelle Picard, sur recommandation du comité de sélection, à l'effet d'embaucher Patricia St-Hilaire comme coordonnatrice au programme au ROEQ pour un an, excluant le volet formation et supervision de formatrices-formateurs en probation.

Les conditions de travail pour ce poste sont celles en vigueur au ROEQ telles que stipulées dans le contrat de travail.

Concrètement :

- ✓ l'entrée en fonction se fera le 20 août 2018;
- ✓ le contrat de travail sera du 20 août 2018 au 17 août 2019 à raison de 28 heures par semaine;
- ✓ les 28 heures hebdomadaires seront travaillées de jour, du lundi au jeudi, à moins d'exception majeure;
- ✓ la personne embauchée travaillera à partir du bureau du ROEQ à Québec;
- ✓ la coordonnatrice administrative préparera le contrat de travail et le fera signer par Mme St-Hilaire ainsi que par la présidente du ROEQ.

Appuyée par Nathalie Leduc. Adoptée à l'unanimité.

18-10-2

PER-10-59

CONTRAT DE FORMATION DE FORMATRICES ET FORMATEURS ET SUPERVISION : EMBAUCHE D'ISABELLE PICARD

Considérant :

- l'embauche au poste de coordonnatrice au programme, d'une personne qui n'est pas formatrice présentement, pour le remplacement d'un congé sans solde d'un an ;
- la résolution *18-05-1 COM-18-2-1 Embauche pour le remplacement du congé sans solde au poste de coordonnatrice au programme : mandater le comité exécutif* ;
- les éléments correspondant au profil recherché en ce qui concerne le volet formation, et supervision au besoin, des formatrices-formateurs du poste de coordination au programme et relevés par le comité de sélection dans le dossier de candidature et lors de l'entrevue d'Isabelle Picard ;
- qu'il s'agit d'une mesure temporaire qui sera évaluée par la collective du ROEQ au printemps 2019 ;
- la santé financière du ROEQ et le budget prévu pour la formation et la supervision de formatrices-formateurs ;

Janie Bergeron propose d'entériner la décision prise par le comité exécutif lors de sa réunion du 20 juin 2018 en l'absence d'Isabelle Picard, sur recommandation du comité de sélection, à l'effet d'embaucher ponctuellement Isabelle Picard comme formatrice de formatrices-formateurs au ROEQ.

Les conditions de travail pour ce poste sont celles en vigueur au ROEQ telles que stipulées dans le contrat de travail.

Concrètement :

- ✓ La formation aura lieu en décembre 2018 ;
- ✓ Environ 45 heures sont prévues pour effectuer la formation de formatrices ;
- ✓ Les 45 heures pourraient être réparties comme suit :
 - 21 heures pour la préparation de la formation et l'évaluation de la ou des candidates ;
 - 21 heures pour donner la formation ;
 - 3 heures de suivis administratifs ;
- ✓ Pour la supervision de nouvelles formatrices formées en décembre 2018, la Collective déterminera les heures à allouer pour ce mandat ;
- ✓ La formation aura lieu à l'endroit déterminé par la formatrice en tenant compte de la provenance des candidates ;
- ✓ La coordonnatrice administrative préparera le contrat de travail et le fera signer par Mme Picard ainsi que par le secrétaire du ROEQ.

Appuyée par Christiane Nault. Adoptée à l'unanimité.

18-10-2

PER-11-72

ÉVALUATION DE LA PERMANENCE : ADOPTION DES RECOMMANDATIONS DU COMITÉ ÉVALUATION DE LA PERMANENCE

- les autoévaluations, la rencontre d'évaluation, le rapport du comité évaluation de la permanence présenté à la collective du ROEQ en octobre 2018 ainsi que les échanges qui en ont découlé ;
- les recommandations générales du comité évaluation de la permanence qui ont été discutées lors de la réunion d'octobre 2018 ;

Hélène Lepage propose d'accepter les recommandations du comité évaluation de la permanence pour la reconduction des contrats de travail ainsi que les recommandations générales.

 **Coordonnateur du ROEQ**

- Maintenir Joël Castonguay au poste de coordonnateur du ROEQ.
- Une formation sur la gestion de stress et l'organisation efficace du travail serait utile si l'occasion se présente.

 **Coordonnatrice administrative**

- Maintenir Nancy Gagnon au poste de coordonnatrice administrative.
- Une fois les coûts connus, la Collective évaluera la possibilité de défrayer les coûts pour un cours de base en graphisme, en lien avec l'ensemble des tâches ponctuelles qu'elle a à effectuer. Vérifier la possibilité que cette formation soit suivie en groupe avec d'autres organismes.

 **Représentante à la Table et au RQ-ACA**

- Maintenir Barbara Aberman au poste de représentante à la Table et au RQ-ACA.

 **Coordonnatrice au programme**

- Maintenir Odette Théberge au poste de coordonnatrice au programme à son retour de congé sans solde.

Appuyée par Alexandre Gaudreault. Adoptée à l'unanimité.

18-10-2

PER-12-86

AUGMENTATION TEMPORAIRE DU NOMBRE D'HEURES À LA COORDINATION DU ROEQ, À LA COORDINATION AU PROGRAMME, À LA REPRÉSENTANTE À LA TABLE ET AU RQ-ACA ET À LA COORDINATION ADMINISTRATIVE

Considérant :

- le financement ponctuel reçu du ministère de la Santé et des Services sociaux de 40 000\$/année pour 2018-2019, 2019-2020 et 2020-2021 ;
- le mandat lié au financement reçu ;
- que l'exécution des tâches liées à ce nouveau mandat nécessite du temps de la part de la permanence ;
- que la permanence a déjà des définitions de tâches basées sur un nombre d'heures supérieur au nombre actuel ;
- des disponibilités des permanentes et du permanent ;
- des discussions lors de la réunion de la Collective en octobre 2018 ;

Nathalie Leduc propose, à compter du 15 octobre 2018 jusqu'au 31 mars 2021, les modifications suivantes aux heures de la permanence :

- que l'horaire régulier de la coordination du ROEQ soit de 35 heures par semaine;
- que l'horaire régulier de la coordination au programme soit de 32 heures par semaine;
- que le contrat annuel de la Représentante à la Table et au RQ-ACA soit de 500 heures par année;
- que l'horaire régulier de la coordination administrative soit de 24 heures par semaine.

Appuyée par Alexandre Gaudreault. Adoptée à l'unanimité.

18-10-2

PER-13-87

BANQUE D'HEURES POUR LA PERMANENCE 2018-2019, 2019-2020, 2020-2021

Considérant :

- le financement ponctuel reçu du ministère de la Santé et des Services sociaux de 40 000\$/année pour 2018-2019, 2019-2020 et 2020-2021 ;
- le mandat lié au financement reçu ;
- que l'exécution des tâches liées à ce nouveau mandat nécessite du temps de la part de la permanence ;
- que ponctuellement des travailleuses et travailleurs du ROEQ pourraient avoir besoin davantage d'heures pour effectuer des tâches liées au nouveau mandat ;

Josée Faucher propose qu'annuellement les personnes travaillant au ROEQ aient accès à une banque commune de 75 heures pour les années 2018-2019, 2019-2020 et 2020-2021.

Appuyée par Julie Mailhot. Adoptée à l'unanimité.

19-02-3

PER-14-110

COORDONNATRICE AU PROGRAMME : LEVÉE DE LA PROBATION

Considérant :

- l'article 3.5 des *Conditions de travail du ROEQ* qui précise la durée de la période de probation et que suite à une évaluation, la Collective doit confirmer ou non la permanence avant la fin de la période de probation de 6 mois;
- le rapport positif du comité évaluation de la permanence présenté à la Collective en février 2019 concernant Patricia St-Hilaire, coordonnatrice au programme;

Christiane Nault propose de lever la probation de Patricia St-Hilaire et de la confirmer au poste de coordonnatrice au programme jusqu'à la fin du remplacement du congé sans solde d'Odette Théberge.

Appuyée par Julie Mailhot. Adoptée à l'unanimité.

19-02-3

PER-15-111

CHARGÉE DE PROJETS : LEVÉE DE LA PROBATION

Considérant :

- l'article 3.6 des *Conditions de travail du ROEQ* qui précise « qu'une personne engagée comme temporaire devra compléter une période d'essai équivalent au quart du temps travaillé prévu au contrat, et d'au plus 24 semaines » ;
- le rapport positif du comité évaluation de la permanence présenté à la Collective en février 2019 concernant Karine Savoie, chargée de projets;

Christiane Nault propose de lever la probation de Karine Savoie et de la confirmer à son contrat de chargée de projets jusqu'à la fin prévue au contrat de travail.

Appuyée par Julie Mailhot. Adoptée à l'unanimité.

19-02-3

PER-16-112

REPORT DE L'ÉVALUATION ANNUELLE DE LA PERMANENCE 2018-2019

Considérant :

- que l'évaluation annuelle de la permanence se fait normalement en avril pour une présentation à la Collective en mai ;
- que deux travailleuses viennent de faire le processus d'évaluation en janvier 2019 ;
- le court laps de temps entre les deux périodes d'évaluation ;
- que l'évaluation 2017-2018 a eu lieu à l'automne 2018 et a été présentée à la Collective en octobre 2018 ;
- l'embauche d'une nouvelle coordonnatrice du ROEQ qui devra faire son évaluation de probation pour l'automne ;

Janie Bergeron propose de faire l'évaluation annuelle de la permanence à l'automne 2019 et de présenter le rapport d'évaluation à la Collective en octobre 2019.

Appuyée par Alexandre Gaudreault. Adoptée à l'unanimité.

19-02-3

PER-17-113

POSTE À LA COORDINATION DU ROEQ : EMBAUCHE DE ANNE-VALÉRIE LEMIEUX-BRETON

Considérant :

- l'ouverture de poste à la coordination du ROEQ et la description de tâches reliée à ce poste ;
- les nombreux éléments correspondant au profil recherché et relevés par le comité de sélection dans le dossier de candidature et lors de l'entrevue de Anne-Valérie Lemieux-Breton, notamment :
 - ✓ son expérience de travail dans un regroupement d'organismes communautaires, son analyse et sa maîtrise des enjeux du mouvement d'action communautaire autonome;
 - ✓ ses qualités personnelles, notamment l'énergie qu'elle dégage, son dynamisme, sa motivation, son authenticité dans ses réponses;
 - ✓ sa grande connaissance de l'approche féministe et sa mise en application;
 - ✓ sa vision en matière de prévention de la violence faite aux enfants et sa connaissance d'ESPACE ;
 - ✓ sa disponibilité autant pour l'entrée en poste que par la suite;

Linda Laliberté propose de suivre la recommandation du comité de sélection, à l'effet d'embaucher Anne-Valérie Lemieux-Breton comme coordonnatrice du ROEQ. Cette embauche est conditionnelle à la vérification des inconduites ou infractions incompatibles avec l'emploi par le service de police de la Ville de Québec.

Les conditions de travail pour ce poste sont celles en vigueur au ROEQ telles que stipulées dans le contrat de travail.

Concrètement:

- ✓ la passation des dossiers se fera au bureau de Québec le 23 février 2019 et quelques soirs par la suite, le 23 février sera considéré comme la date officielle d'embauche;
- ✓ l'entrée en fonction au bureau de Québec se fera le 25 février 2019 ;
- ✓ jusqu'au 31 mars 2021, les 32 heures de travail seront travaillées de jour du lundi au vendredi selon un horaire flexible, à compter du 1^{er} avril 2021 les 28 heures de travail seront travaillées de jour du lundi au jeudi selon un horaire flexible ;
- ✓ la coordonnatrice administrative préparera le contrat de travail et le fera signer par Anne-Valérie Lemieux-Breton. Isabelle Picard, présidente du ROEQ, sera la signataire au nom du ROEQ.

Appuyée par Josée Faucher. Adoptée à l'unanimité.

19-02-3

PER-18-115

HEURES SUPPLÉMENTAIRES ACCORDÉES À LA REPRÉSENTANTE À LA TABLE ET AU RQ-ACA, À LA COORDONNATRICE ADMINISTRATIVE ET À LA COORDONNATRICE AU PROGRAMME

Considérant :

- qu'une banque de 75 heures a été budgétée en début d'année ;
- qu'il reste 52 heures non utilisées dans cette banque ;
- les tâches à effectuer par ces permanentes ;

Christiane Nault propose que, pour l'année 2018-2019, 10 heures supplémentaires soient accordées à la représentante à la Table et au RQ-ACA, 20 heures à la coordonnatrice administrative et 7 heures à la coordonnatrice au programme si elle participe à une représentation prévue à la fin du mois de mars.

Appuyée par Linda Laliberté. Adoptée à l'unanimité.

19-02-3

PER-19-116

CONDITIONS DE TRAVAIL AU ROEQ : ADOPTION

Considérant :

- les modifications apportées à la Loi sur les normes du travail ;
- les discussions de la Collective à la réunion de février 2019 ;
- les propositions de la permanence et du comité finances ;
- le souci d'offrir des conditions de travail attractives ;
- l'importance d'offrir des conditions de travail satisfaisantes aux travailleuses du ROEQ ;

Hélène Lepage propose d'adopter la nouvelle version du document « Conditions de travail au ROEQ » avec les modifications demandées par la Collective.

Appuyée Janie Bergeron. Adoptée à l'unanimité.

PR - Programme

18-05-1

PR-1-11

MEMBRES ACTIFS DU ROEQ : RENOUELEMENT D'ADHÉSION POUR 2018-2019

Considérant :

- la demande des collectives des organismes ESPACE identifiés dans la présente résolution pour renouveler leur adhésion comme membre actif du ROEQ pour 2018-2019;
- que ces organismes ESPACE remplissent l'ensemble des conditions d'admission de la catégorie « membre actif »;
- que les collectives de ces organismes ESPACE ont déjà signé le protocole d'engagements pour recevoir du ROEQ l'accréditation comme organisme ESPACE;

Janie Bergeron propose de renouveler l'adhésion, comme membres actifs du ROEQ en 2018-2019, des organismes suivants :

ESPACE Abitibi-Est
 ESPACE Bois-Francis
 ESPACE Châteauguay
 ESPACE Chaudière-Appalaches
 ESPACE Côte-Nord
 ESPACE Gaspésie-les-Îles
 ESPACE Mauricie
 ESPACE Outaouais
 ESPACE région de Québec
 ESPACE Suroît

Appuyée par Julie Mailhot. Adoptée

18-05-1

PR-2-12

MEMBRES DE SOUTIEN DU ROEQ : RENOUELEMENT D'ADHÉSION POUR 2018-2019

- Considérant les demandes de Jenny Crustin, Francine Gagnon, Claire Langevin, Luce Lebel, Josée Mailhot, Mireille Poirier et Paule Robitaille pour renouveler leur adhésion comme membre de soutien pour 2018-2019;
- Considérant que ces personnes remplissent l'ensemble des conditions d'admission de la catégorie « membre de soutien »;

Linda Laliberté propose d'admettre Jenny Crustin, Francine Gagnon, Claire Langevin, Luce Lebel, Josée Mailhot, Mireille Poirier et Paule Robitaille comme membres de soutien du ROEQ en 2018-2019.

Appuyée par Alexandre Gaudreault. Adoptée à l'unanimité.

18-05-1

PR-3-26

3E CYCLE : PARTICIPATION D'ÉLÈVES, MISE EN SITUATION PORTANT SUR LES RELATIONS AMOUREUSES

Considérant :

- la demande de modification d'ESPACE Gaspésie-les-Îles à la p. 31 du 3^e cycle;
- que la demande est à l'effet de favoriser la participation de trois élèves pour soutenir Odette dans la version où elle retrouve ses droits;
- que les élèves sont attentifs, centrés et en réflexion lors de ce retour sur la mise en situation où l'enfant perd ses droits;

Sylvie Carter propose, sur recommandation du comité actualisation des ateliers destinés aux enfants, de refuser la demande de changement d'ESPACE Gaspésie-les-Îles et de maintenir un retour avec tout le groupe où chaque enfant reçoit la question : «Si Odette venait vous parler de cette relation que pourriez-vous dire ou faire ?».

Appuyée par Julie Mailhot. Adoptée à l'unanimité.

18-05-1

PR-4-27

CODE DES PRATIQUES DU ROEQ CONCERNANT LA FORMATION ET LA CERTIFICATION DES FORMATRICES ET FORMATEURS ESPACE : ACTUALISATION

Considérant :

- la recommandation du comité validation des candidatures pour clarifier les critères permettant de devenir formatrice ou formateur ;
- la proposition d'actualisation soumise à la Collective en mai 2018 ;

Hélène Lepage propose d'adopter les actualisations proposées au *Code des pratiques du ROEQ concernant la formation et la certification des formatrices et formateurs ESPACE* avec les modifications demandées par la Collective.

Appuyée par Josée Faucher. Adoptée à l'unanimité.

18-05-1

PR-5-28

IMAGES ADAPTÉES AUX PREMIÈRES NATIONS : ADOPTION

Considérant :

- Les images travaillées par ESPACE Gaspésie-les-Îles ;
- les discussions de la Collective;
- le respect de la facture visuelle des outils du ROEQ;

Hélène Lepage propose l'adoption des affiches adaptées aux premières nations, telles que modifiées par la Collective de mai 2018.

Les organismes ESPACE auront une autonomie absolue pour l'utilisation ces affiches d'animations adaptées aux premières nations.

Appuyée par Linda Laliberté. Adoptée à l'unanimité.

18-05-1

PR-6-29

ILLUSTRATION NÉGLIGENCE : ADOPTION

Considérant :

- la consultation des équipes des organismes ESPACE;
- que le texte ajouté dans la bulle clarifie l'illustration ;

Christiane Nault propose d'adopter l'illustration représentant l'enfant seul dans la pièce et d'inscrire dans la bulle « Je suis encore tout seul » et d'ajouter à côté de l'illustration, le texte sur la définition de la négligence et l'absence de soins.

Appuyée par Janie Bergeron. Adoptée au consensus.

18-05-1

PR-7-30

RENOUVELLEMENT ANNUEL DE CERTIFICATION DES FORMATRICES ET FORMATEURS ESPACE

Considérant :

- la réception des formulaires de renouvellement annuel de certification complétés par les Collectives des organismes ESPACE confirmant que leurs formatrices et leur formateur répondent aux critères du ROEQ;
- les évaluations et auto-évaluations reçues suite aux formations données;
- la recommandation de la coordonnatrice au programme et du coordonnateur du ROEQ;

Sylvie Carter propose le renouvellement annuel de la certification pour les formatrices suivantes et le formateur suivant :

1. Hélène Lepage, ESPACE Côte-Nord
2. Diane Tremblay, ESPACE Mauricie
3. Christiane Nault, ESPACE Outaouais
4. Stéphanie Martin, ESPACE Outaouais
5. Nathalie Leduc, ESPACE Suroît
6. Josée Faucher, ESPACE Abitibi-Est
7. Isabelle Picard, ESPACE région de Québec
8. Nathalie Lafleur, ESPACE Châteauguay
9. Alexandre Gaudreault, d'ESPACE Gaspésie-les-Îles

Appuyée par Julie Mailhot. Adoptée à l'unanimité.

18-10-2

PR-8-71

INFORMER LA CORDONNATRICE AU PROGRAMME DES MODIFICATIONS TEMPORAIRES AUX ATELIERS (PILOTE)

Josée Faucher propose que les organismes qui testent des modifications aux ateliers du programme ESPACE informent la coordonnatrice au programme de leurs démarches. Elle pourra partager son analyse, ses recommandations, mais aussi être au fait de ce qui préoccupe les organismes. Par la suite, les demandes aux comités appropriés seront déposées suivant les processus prévus.

Les organismes qui créent de nouveaux outils et de nouveaux ateliers en lien avec le programme ESPACE en informeront les autres organismes et la permanence du ROEQ, tel que prévu dans la section *3.43 Matériel produit par un organisme ESPACE : processus d'approbation* de la Base d'unité.

Lorsqu'un organisme crée une conférence, un atelier ou un outil sur mesure pour répondre à un besoin local à court terme, il peut informer les autres organismes ESPACE et la permanence du ROEQ après l'avoir fait. Pour des outils destinés à une large diffusion au public et utilisés à long terme, se référer à la section *3.43 Matériel produit par un organisme ESPACE : processus d'approbation* de la Base d'unité.

Appuyée par Alexandre Gaudreault. Adoptée à l'unanimité.

18-10-2

PR-9-90

GUIDE PRATIQUE À L'INTENTION DES PARENTS ADAPTÉ AUX PREMIÈRES NATIONS : ADOPTION DU CONTENU

Considérant :

- les adaptations faites par ESPACE Abitibi-Est au contenu du *Guide pratique à l'intention des parents* afin qu'ils correspondent aux réalités des Premières Nations;
- les recherches effectuées sur les valeurs, coutumes et sur l'approche holistique chez les autochtones du Québec;
- les commentaires reçus lors de la consultation des organismes ESPACE;
- les modifications demandées par la collective du ROEQ lors de sa réunion d'octobre 2018;

Janie Bergeron propose d'adopter le contenu du *Guide pratique à l'intention des parents* adapté aux Premières Nations du Québec.

Le visuel du Guide sera adopté lors d'une prochaine réunion de la collective du ROEQ.

Appuyée par Hélène Lepage. Adoptée à l'unanimité.

18-10-2

PR-10-91

ADOPTION DE LA PLAQUE DE RECONNAISSANCE

Considérant :

- que les plaques de reconnaissances sont un outil de maintien des acquis ;
- qu'elles sont un objet visuel ESPACE qui doit correspondre aux autres objets visuels produits par ESPACE ;
- que plusieurs organismes ESPACE remettent une plaque dans les milieux qu'ils sensibilisent ;
- que ces plaques peuvent contribuer à maintenir un lien avec les milieux et permettent de la reconnaissance à ESPACE ;

Isabelle Picard propose :

- d'adopter la plaque de reconnaissance illustré ci-bas en déplaçant la phrase « un milieu engagé pour une enfance en sécurité et sans violence » sous le nom de l'école;
- que ce soit une autonomie balisée telle que définie dans la base d'unité pour leur utilisation ;
- que les organismes choisissent le matériel sur lesquels ils veulent faire imprimer les plaques.



Appuyée par Alexandre Gaudreault. Adoptée à l'unanimité.

18-10-2

PR-11-95

PHOTO POUR L'ATELIER PRÉSCOLAIRE ILLUSTRANT LA LIBERTÉ : ADOPTION

Hélène Lepage propose l'adoption de la photo numéro 0050, ici-bas, illustrant la liberté avec, si possible, les modifications suivantes :

- Cadrer pour enlever voiture à droite ;
- Enlever l'adulte penché derrière ;
- Foncer la casquette de la fillette à l'avant ;
- Enlever la mitaine et la botte qui ressortent derrière celle qui court ;
- Ajouter un ballon de soccer.

Appuyée par Julie Mailhot. Adoptée à l'unanimité.



18-12-SP

PR-12-102

RECOMMANDATION À LA CERTIFICATION PROVISOIRE SUITE À LA FORMATION DE FORMATRICES ESPACE EN DÉCEMBRE 2018

Considérant :

- les recommandations du comité validation des candidatures pour devenir formatrice ESPACE ;
- les points forts de la candidate, tant au niveau du savoir, du savoir-faire et du savoir-être, qui paraissent adéquats pour qu'elle forme et soit alors observée/évaluée par une formatrice ou un formateur ESPACE certifiée-é;
- que les points à travailler de la candidate semblent mineurs et pouvoir s'améliorer avec l'expérience ;
- qu'offrir une formation à des candidates animatrices et à des candidats animateurs permettra à la formatrice de renforcer et d'approfondir certaines notions ;

Christiane Nault propose, sur recommandation d'Isabelle Picard, formatrice du ROEQ, la certification provisoire (étape #4) sans condition de Cathy Larochelle, d'ESPACE Mauricie, pour devenir formatrice ESPACE, en vue de l'étape 5 du processus : la probation.

Appuyée par Hélène Lepage. Adoptée à l'unanimité.

19-02-3

PR-13-144

MODIFICATION À LA BASE D'UNITÉ DU ROEQ : GRATUITÉ DU PROGRAMME ESPACE

Considérant :

- le Plan de marketing adopté par la Collective en 2011, qui recommandait d'offrir le programme ESPACE gratuitement partout au Québec;
- l'adhésion des organismes ESPACE et du ROEQ aux valeurs de l'action communautaire autonome qui promeut l'accessibilité pour toutes et tous;

- la vision commune de la collective du ROEQ quant à la gratuité du programme ESPACE;
- que tous les organismes ESPACE offrent désormais le programme ESPACE gratuitement.

Sylvie Carter propose d'ajouter le mot "gratuitement" à la première modalité d'application de base du programme, qui est inscrite à l'article *3.32 Modalités d'application de base*, inscrite à la page 15, pour y lire :

1- Sensibiliser gratuitement⁶ un milieu de vie dans son ensemble

L'organisme ESPACE sensibilise et outille gratuitement un milieu de vie dans son ensemble, qu'il s'agisse d'un milieu visité pour la première fois ou non.

6. La gratuité du programme ESPACE comprend les ateliers destinés au personnel éducatif, les ateliers destinés aux parents, les ateliers destinés à tous les enfants de 3 à 12 ans d'un milieu de vie, les rencontres individuelles post-ateliers, les frais de déplacement, les Guides pratiques à l'intention des parents, le cahier d'activités pour chaque enfant ayant participé à un atelier, le cahier d'activités pour le personnel éducatif du milieu, l'affiche réunissant les droits et stratégies pour chaque groupe d'enfants du milieu, l'aide-mémoire pour chaque enfant ayant participé à un atelier, une plaque de reconnaissance pour le milieu et tout autre matériel remis dans le cadre du programme ESPACE. (Procès-verbal de février 2019 de la collective du ROEQ, point 19 Vision commune sur la gratuité du programme ESPACE.)

Appuyée par Linda Laliberté. Adoptée à l'unanimité.

19-02-3

PR-18-155

**NOUVEAU PROTOCOLE D'ENGAGEMENT DES ORGANISMES ESPACE
ENVERS LE ROEQ : ADOPTION**

Considérant :

- que le ROEQ est responsable de l'accréditation de tout organisme qui désire appliquer le programme ESPACE au Québec et que le programme ESPACE est sous sa responsabilité au Québec;
- la résolution *03-05-1 PR-6-20 Relations du R.O.E.Q. avec le CPAM* qui reconnaît que le CPAM est accrédité par ICAP et définit les relations du ROEQ avec lui;
- la résolution *03-05-1 PR-5-19 Conditions d'accréditation comme organisme ESPACE* dont les éléments sont inscrits dans la section *5-Adhésion au Regroupement des organismes ESPACE du Québec* de la *Base d'unité* (pages 34-35);
- le besoin d'actualiser des éléments dans les protocoles d'engagement signés par les organismes ESPACE en 2005;
- la volonté de préciser ce qu'implique le retrait de l'accréditation accordé à un organisme par le ROEQ;

Josée Faucher propose d'adopter le nouveau protocole d'engagement des organismes ESPACE envers le ROEQ.

Les organismes ESPACE le signeront avant de procéder à leur renouvellement d'adhésion au ROEQ.

Appuyée par Hélène Lepage. Adoptée à l'unanimité.

19-02-3

PR-15-150

RECOMMANDATION À LA CERTIFICATION PROVISOIRE SUITE À LA FORMATION DE FORMATRICES ESPACE EN DÉCEMBRE 2018

Considérant :

- les recommandations du comité validation des candidatures pour devenir formatrice ESPACE ;
- les points forts de la candidate, tant au niveau du savoir, du savoir-faire et du savoir-être, qui paraissent adéquats pour qu'elle forme et soit alors observée/évaluée par une formatrice ou un formateur ESPACE certifiée-é ;
- que les points à travailler de la candidate semblent mineurs et pouvoir s'améliorer avec l'expérience ;
- que la candidate reconnaît ne pas avoir observé ni utilisé deux des outils de communication, soit le sentiment retenu et la paranoïa ;
- que la candidate souhaite investir temps et énergie dans l'intégration de certaines notions afin de s'assurer de bien les transmettre aux candidates animatrices et candidats animateurs, et ce, en cohérence avec nos façons de faire ;
- qu'une formation permet à la formatrice de renforcer et d'approfondir certaines notions ;

Linda Laliberté propose, sur recommandation d'Isabelle Picard, formatrice du ROEQ, la recommandation à la certification provisoire avec conditions de Géraldine Zaccardelli, d'ESPACE Chaudière-Appalaches, pour devenir formatrice ESPACE, en vue de l'étape #5 du processus : probation.

L'étape de la probation consiste à l'appropriation des trousse de formation, l'intégration du contenu de la formation, la co-formation et l'observation/évaluation des trois premiers jours de la formation primaire de base par une formatrice ou un formateur ESPACE certifiée-é. Lors de cette formation, elle devra animer, au jour 3, certaines sections des outils de communication, soit : 2. Coopération (incluant les trois règles de coopération 2.1, 2.2 et 2.3), 3.2 Clarification des malaises, 3.2.1 Sentiment retenu, 3.2.2 Paranoïa, 3.3 Pause et l'annexe II portant sur le rôle des tierces personnes.

Appuyée par Hélène Lepage. Adoptée à l'unanimité.

19-02-3

PR-16-151

FORMATRICE ESPACE : RECOMMANDATION À LA CERTIFICATION DE GABRIELLE NEVEU

Considérant le compte-rendu présenté à la Collective par Isabelle Picard, formatrice certifiée, suite à l'étape de probation (étape #5), qui consiste à co-former, observer et évaluer la candidate les trois premières journées de sa première formation primaire avec rétroaction en fin de journée;

Janie Bergeron propose la certification de Gabrielle Neveu en tant que formatrice ESPACE au sein de l'organisme ESPACE Gaspésie-les-Îles.

Appuyée par Nathalie Leduc. Adoptée à l'unanimité.

19-02-3

PR-17-152

FORMATRICE ESPACE : RECOMMANDATION À LA CERTIFICATION DE CATHY LAROCHELLE

Considérant le compte-rendu présenté à la Collective par Alexandre Gaudreault, formateur certifié, suite à l'étape de probation (étape #5), qui consiste à co-former, observer et évaluer la candidate les trois premières journées de sa première formation primaire avec rétroaction en fin de journée;

Linda Laliberté propose la certification de Cathy Larochelle en tant que formatrice ESPACE au sein de l'organisme ESPACE Mauricie.

Appuyée par Hélène Lepage. Adoptée à l'unanimité.

R - Représentations

18-05-1

R-1-7

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ANNUELLES DU RQ-ACA ET DE LA TABLE: PARTICIPATION DU ROEQ

Considérant

- que le coordonnateur du ROEQ aura des tâches de représentation au départ de la représentante à la Table et au RQ-ACA;
- que cette année sera charnière pour la campagne *Engagez-vous pour le communautaire* et la campagne électorale provinciale;

Josée Faucher propose que :

- ✓ Barbara Aberman, qui aura le droit de vote au nom du ROEQ, et Joël Castonguay soient les délégués lors de l'AGA du RQ-ACA le 22 mai 2018.
- ✓ Barbara Aberman, qui aura le droit de vote au nom du ROEQ, soit déléguée lors de l'AGA de la Table le 5 juin 2018.

Appuyée par Nathalie Leduc. Adoptée à l'unanimité.

18-06-SP

R-41-2

CAMPAGNE 2018 JE M'AFFICHE POUR DES RAPPORTS ÉGALITAIRES: PARTICIPATION DU ROEQ

Considérant :

- qu'elle permettra de faire connaître l'apport d'ESPACE dans la promotion des rapports égaux;
- l'importance d'établir des rapports égaux entre adultes et enfants;
- que la campagne rejoint l'objectif #8 du ROEQ qui est de *Sensibiliser, informer et conscientiser la population pour lutter contre la violence faite aux enfants*;
- que la campagne rejoint une orientation du ROEQ, adoptée au congrès 2016, qui est de *Promouvoir ESPACE et d'augmenter sa visibilité*;
- l'importance d'établir des contacts et des liens avec les autres organisations partenaires.
- qu'il n'y a pas de contribution financière à la campagne;
- que celle-ci exigera peu de temps pour la permanence;

Sylvie Carter propose que le ROEQ soit partenaire de la Campagne 2018 *Je m'affiche pour des rapports égaux*.

Appuyée par Isabelle Picard. Adoptée à l'unanimité.

SUB - Subvention

18-10-2

SUB-1-73

SUBVENTION PSOC 2019-2020

Considérant :

- le *Plan de consolidation et de développement du ROEQ*;
- le cadre de reconnaissance et de financement revendiqué par la Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles (la Table);
- la campagne nationale pour le rehaussement financier des organismes communautaires autonomes en santé et services sociaux (*CA\$\$\$H*);
- la résolution *14-05-1 SUB-1-17 Seuils plancher de financement PSOC : adoption* qui dit que les organismes ESPACE et le ROEQ utilisent, dans leur demandes PSOC, les montants proposés comme seuils planchers par le Comité de coordination de la campagne *CA\$\$\$H*, selon les modulations spécifiées dans le *Plan de consolidation et de développement du ROEQ*;
- l'augmentation des coûts de système;

Janie Bergeron propose que le ROEQ fasse une demande de subvention au PSOC, pour 2019-2020, en tenant compte des indications reçues de la Table. Selon celles-ci, les ajouts seront faits au montant de 431 152\$, demandé pour 2018-2019.

S'il y a lieu et dans la mesure du possible, le ROEQ participera aux actions collectives en lien avec ce dossier et qui seront planifiées par la Table ou dans le cadre des campagnes nationales pour le rehaussement financier des organismes communautaires autonomes. Le coordonnateur du ROEQ et la représentante à la Table et au RQ-ACA évalueront la situation.

Appuyée par Alexandre Gaudreault. Adoptée à l'unanimité.

19-02-3

SUB-2-127

DEMANDE DE FONDS DISCRÉTIONNAIRES AUPRÈS DES MINISTRES

Considérant :

- les prévisions budgétaires et les priorités établies par la Collective ;
- les projets en attente de financement ;
- que les Ministres connaissent leurs budgets discrétionnaires à compter d'avril ;
- le délai de réponse habituel des Ministres ;
- que le financement obtenu par ces fonds a un impact sur les projets et le budget de fonctionnement du ROEQ ;

Sylvie Carter propose de mandater la coordonnatrice administrative pour qu'elle fasse des demandes au budget discrétionnaire des Ministres responsables des Ministères ou ayant les responsabilités listées ci-après :

- Santé et services sociaux
- Éducation
- Responsable de la lutte à l'intimidation
- Famille
- Déléguée à la Protection de la jeunesse
- Santé publique
- Responsable des dossiers jeunesse
- Justice
- Responsable de la condition féminine
- Sécurité publique

Appuyée par Christiane Nault. Adoptée à l'unanimité.